

13^e année - Nouvelle série

c.m.
revue mensuelle

N° 130 - Février 1985

C. Vandermotten

L'espace industriel
en Belgique

M. Goldstein

Un témoignage

B. Marquès-Pereira

Production/
reproduction

Jacques Aron

André Bertouille
et la Cambre

Baudouin Petit

Sécurité sociale
et gestion de la santé
(suite)

J.P. Keimeul

Sexualité des jeunes

GENÈVE
et les
MISSILES

Par J. Debrouwere



cahiers
marxistes

Sommaire

Jan Debrouwere Genève et les choix pour l'Europe et la Belgique	p. 1
Maurice Goldstein Willy Peers, un témoignage	p. 10
Christian Vandermotten La production de l'espace industriel belge (1846-1984)	p. 13
Bérangère Marquès-Pereira Pour une approche matérialiste de la condition des femmes	p. 29
Jacques Aron André Bertouille à l'Education nationale, propagande et réalités	p. 35
Baudouin Petit Sécurité sociale et autogestion de la santé (suite et fin)	p. 39
J.P. Keimeul La sexualité des jeunes, toujours coincée	p. 47
En revues — Le Bulletin de la Fondation A. Renard	p. 51
— Socialisme	p. 52
— La Revue nouvelle	p. 53

Comité de patronage :

Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville.

Comité de rédaction :

Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Pierre Gillis, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude Renard, Christian Vandermotten, J.P. Vankeerberghen, Benoit Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

Genève et les choix pour l'Europe et la Belgique

La première rencontre de Shultz et Gromyko à Genève a donné lieu à un certain optimisme. On est presque d'accord sur les chapitres du paquet à négocier : ce qu'on a appelé, ces derniers temps au déplaisir du président Reagan, le projet « Star Wars », plus les missiles intercontinentaux, ainsi que les systèmes INF, autrement dit les euromissiles.

Ce qui reste à discuter, c'est de savoir si ces trois points seront associés, comme le demandent les Soviétiques, ou s'ils seront traités séparément, avec éventuellement des accords séparés, comme le préfère Washington.

Il semble bien que ce soit contre leur gré que les Américains ont accepté d'inclure dans le paquet à négocier leur SDI (Strategic Defense Initiative — l'anglais du Pentagone est décidément un jargon pédant et hermétique) c'est-à-dire le projet de couvrir les Etats-Unis d'un système permettant d'anéantir tout missile pénétrant dans l'espace américain — projet qui n'en est qu'aux premiers balbutiements de sa phase de recherche. Depuis lors, Gromyko a déclaré que le succès des pourparlers sur les autres types d'armes nucléaires dépendra pour Moscou de la disponibilité des Américains à renoncer à ce soi-disant système de défense.

Lors de sa première conférence de presse après les conversations exploratoires de Genève, le président des Etats-Unis a en tout cas tenu à modérer fortement la portée du projet SDI. Le terme de « Star Wars » ne lui convenait soudain plus, il n'était plus du tout certain qu'il y allait d'un système anti-missiles de l'espace, il visait seulement à protéger son pays contre des armes nucléaires ennemies, en confiant à la science le soin de mettre l'idée en œuvre.

C'est là une explication tactique d'allure douteuse et de surcroît tardive, qui peut avoir été inspirée et par l'irritation des Russes et par les grandes réserves formulées du côté des partenaires européens de l'OTAN, Mitterrand et — pendant un temps — Thatcher. Cependant qu'aux Etats-Unis aussi, et jusque dans l'entourage immédiat du président, des doutes ont été audiblement émis à propos de la faisabilité, du

financement et de l'utilité militaire et politique du projet. Nous y reviendrons.

Dans l'intervalle, les spéculations vont bon train, partout, y compris en Belgique, sur ce qui va suivre les débuts prometteurs de Genève. N'est-il pas démontré à présent que point n'est besoin de missiles, ni à Florennes, ni à Woensdrecht ? Car enfin, pourquoi davantage de missiles si on négocie désormais la diminution de leur nombre ? Il est vrai que certains ont de l'événement une lecture tout à fait différente. C'est, disent ceux-là, la fermeté de l'OTAN, plus la peur du savoir-faire technologique et de la puissance économique des Etats-Unis (voir le projet « Star Wars ») — qui ont imposé le retour des Russes à la table des négociations. Alors, pourquoi faire preuve de mollesse ?

Ce raisonnement, on ne le tient pas seulement dans les cabinets des ministres Vreven et Tindemans.

Et il est appliqué à d'autres faits que l'installation de missiles INF et que l'application de la double décision de l'OTAN. Dans le journal ouest-allemand « Die Zeit » du 2 janvier, on pouvait lire sous la signature de Helmut Sonnenfeldt (conseiller du président Jimmy Carter) : « Si le Congrès (Parlement des USA) devait limiter, reporter ou annuler le programme de missiles MX, cela pourrait gravement compromettre les chances de convaincre les Soviétiques de la nécessité de discuter sérieusement à propos des missiles intercontinentaux ».

Du reste, Shultz et Gromyko avaient à peine quitté Genève, qu'une nouvelle offensive était déclenchée à Capitol Hill pour vaincre les dernières résistances au sein du Congrès contre les missiles MX. Du coup était mis en lumière le nœud de tout le problème : le lien qui existe entre le projet « Star Wars » (plus les raisons pour lesquelles Reagan plaide l'innocence à leur propos), les missiles intercontinentaux, et les systèmes INF. Comme aussi les nombreuses variantes en matière d'amplification de la force de frappe conventionnelle que le commandant en chef de l'OTAN, le général Rogers, veut assurer aux armées se trouvant sous son commandement.

Ce lien est en tout cas clairement perçu par des Américains comme George Kennan, McGregor Bundy, Robert McNamara et Gerald Smith; ils ont, sous leur commune signature, écrit dans la plus récente livraison de « Foreign Affairs » : « *Il est possible d'arriver à des accords pratiques avec les Soviétiques. Il est aussi possible de s'en tenir au programme "Star Wars". Ce qui n'est pas possible, c'est de mener les deux de pair* ».

On a affirmé à propos du programme « Star Wars » — et même le président Reagan l'a dit — qu'il serait par excellence un instrument défensif. Le président a même utilisé le mot « humanitaire » à cet égard. Ce serait le pas décisif sur la voie de la suppression de toutes les armes atomiques, car quel sens ont encore ces armes, si on sait avec une certitude mathématique qu'elles peuvent être abattues en cours de route. Ce projet permettrait donc une bonne fois à l'univers de bénéficier des bienfaits de la Pax americana...

Indépendamment du fait que les certitudes mathématiques n'ont, dans la pratique militaire qu'une validité qui ne dépasse pas les 90 %, et qu'une tête nucléaire sur dix qui atteindrait son but, ce n'est pas rien,

le raisonnement de Reagan en Weinberger passe à côté des réalités. Ces réalités, c'est que « Star Wars », même dans son stade de recherches initiales, ne signifie pas un remplacement du programme d'armement nucléaire américain, mais en représente une partie intégrante et complémentaire.

Comme la double décision de l'OTAN. Comme le programme MX. Et comme aussi les diverses variantes des « super-armes » conventionnelles de Bernard Rogers et les concepts stratégiques annexes dotés de noms fantastiques tels que Deep Strike, Counter Air 90, Airland Battle et enfin le FOFA (follow-on-forces-attack), approuvé le 9 novembre dernier par le Comité de défense de l'OTAN. Et si on veut bien nous permettre une parenthèse, nous voudrions souligner que ces armes « conventionnelles » ont un pouvoir destructeur qui dépasse de quaranté fois celui de types actuels comparables. Elles seraient d'ailleurs mises à feu avec le même type de missiles qui peut aussi être doté de têtes nucléaires. Aucun système radar ne pourra déceler la différence, et on peut en dire autant pour les représailles.

Un « projet défensif » de ce genre peut difficilement être interprété par l'adversaire autrement que comme un volet du scénario suivant : mon ennemi potentiel prépare une attaque et veille à ce que ma réaction reste sans effet sur lui.

Du côté américain, on prétend que « Star Wars » élève le seuil d'un éventuel conflit nucléaire. Mais si on accepte le raisonnement que nous avons développé, c'est le contraire qui est vrai : le seuil est abaissé, car l'adversaire potentiel est pratiquement défié à se livrer à une attaque préventive, avant même que le projet « Star Wars » soit au point...

D'autres aspects interviennent : « Star Wars » élèverait la course aux armements à un niveau inimaginable.

On a affirmé que les Soviétiques ne pourraient réaliser un programme de type « Star Wars », ni sur le plan technique, ni sur le plan économique. Cette hypothèse ne manque pas d'arrogance. Certes, la base économique et technologique des Américains est plus large que celle des Soviétiques. L'URSS a néanmoins pu se mesurer avec les Etats-Unis sur le plan militaire et a pu rattraper tous les « avantages » conquis par les USA, que ce soit la bombe atomique, les missiles, les têtes nucléaires MIRV, et le reste. Rien n'oblige d'ailleurs un adversaire éventuel à concevoir un système de défense spatiale anti-missiles aussi coûteux, ni à l'installer au-dessus de son territoire. Il existe un autre choix : imaginer des moyens pour casser le système de défense américain (par une masse de missiles volant bas, en perturbant les mécanismes de contrôle et de direction, toutes choses qui, selon les spécialistes, sont moins coûteuses). Et de clamer au moment opportun — ou de provoquer des « fuites » — que *la* parade à « Star Wars » a été découverte et testée. Dans cette hypothèse, tout pourra recommencer du côté américain.

Résultat : la folie de la course aux armements...

Déjà maintenant, le budget du système « Star Wars » est évalué provisoirement à quelque deux trillions de dollars. (La terminologie anglo-saxonne diffère de la terminologie européenne : en Grande-Bretagne et aux USA un trillion égale un million de millions; en Europe,

il faut encore multiplier ce total par un million. Quoi qu'il en soit, un trillion américain se traduit par un 1, suivi de douze zéros, et deux trillions c'est deux fois plus. Cela représente environ 8 à 9.000 dollars par citoyen américain).

Au total, même si cela ne débouche pas sur une guerre nucléaire, des millions de millions de dollars seraient gaspillés à créer des fictions, des illusions de sécurité. Car plus il y a d'armées, moins il y a de sécurité...

Et nous n'aurons rien dit des vicissitudes notoires des évaluations provisoires. Soit dit en passant : dans certains milieux de l'OTAN où on a encore réussi à garder la tête froide, on dit que ces concepts démentiels trouvent leur origine (au moins partiellement) dans les techniques de vente de ceux qu'on appelle familièrement les « beltway bandits », savoir les habiles messieurs de la nouvelle industrie d'armement qui veulent refiler leur technologie de pointe à la clientèle atlantique. Dans des temps plus reculés, un homme nommé Eisenhower avait mis en garde contre les incitations du complexe militaro-industriel...

Ce qui est frappant dans tout cela, c'est que même dans sa phase d'avant-projet, le programme « Star Wars » constitue déjà une violation d'un traité conclu entre les USA et l'URSS. Nous faisons allusion au traité daté de 1982 dit ABM (anti-ballistic missiles), dont l'article 5 dit textuellement : « Aucune des deux parties ne pourra développer, tester ou déployer des systèmes ABM — en tout ou en partie — sur mer, dans l'air, dans l'espace ou sur le territoire ». Le traité ABM reconnaissait aux USA et à l'URSS un système anti-missiles.

Les deux parties ont donné au mot UN l'interprétation la plus large possible; ils en ont fait autant pour les verbes « développer, tester, déployer ». Mais « Star Wars » est la première violation véritable du traité. Personne ne semble s'en inquiéter particulièrement. Comme si, après la ratification ratée de Salt-2 par le Congrès américain, il n'existait plus entre les USA et l'URSS de traité limitant les armements, mais seulement quelques accords tacites.

Je voudrais formuler maintenant quelques réflexions sur des aspects très importants, voire existentiels, de toute l'affaire, pour nous autres Européens.

En admettant même — supposition académique — que les anti-missiles spatiaux américains sont exclusivement défensifs et n'ont vraiment rien à voir avec ni avec des missiles intercontinentaux, ni avec des missiles eurostratégiques, ils n'en représentent pas moins le découplage militaire entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale. L'Europe non protégée serait alors réduite au rôle de gage pour des négociations ultérieures des Américains avec des tiers. Et les partenaires de l'OTAN à celui d'exécutants des vœux américains. On n'en est pas loin — et en ce qui concerne la Bundesrepublik, Helmut Kohl a mené le processus à son terme. L'infortuné Genscher ne disait-il pas récemment qu'au sein de la CDU, des gens commencent déjà à prendre en compte ce que Washington pourrait éventuellement penser ?

Mais, répétons-le, « Star Wars » est plus que défensif. C'est une pièce maîtresse d'une stratégie dont les MX et les euromissiles sont des accessoires, et qui élargit la notion de « guerre nucléaire limitée ».

Elle prévoit, en cas d'une éventuelle victoire du Pacte de Varsovie, d'en faire payer le prix par la perte radioactive de l'Europe. En faisant suivre le Te Deum à la cathédrale Saint-Patrick de New York par un Requiem.

S'agit-il d'une cécité politique complète, de thanatophilie, de décadence de la morale politique ? Toujours est-il qu'une part impressionnante de la droite européenne est disposée à soumettre le vieux continent à cette stratégie, sans revendiquer la moindre cogestion dans le déroulement des opérations. A cet égard, elle admet même le risque de fractures, tant en son sein que par rapport à l'arrière-ban de l'opinion publique.

En témoignent notamment l'acharnement avec lequel le groupe Tindemans s'oppose à la majorité de son parti, le déclin politique du FDP d'Allemagne fédérale — déclin qu'on ne peut attribuer à la seule affaire Flick, et qui a sacrifié un Genscher à la pression de la droite néo-revancharde — le conflit croissant à l'intérieur des conservateurs thatchériens — dont on trouve le pendant à Washington dans les accrochages entre Département d'Etat et ministère de la Guerre. Dans ce combat contre son parti et contre l'opinion publique, les règles du jeu démocratique sont cyniquement violées.

Qu'espère cette droite ? Sans doute est-ce la confirmation de sa position de force, en concordance et en harmonie avec ce qui se produit à Washington. Position de force par rapport à une gauche et un mouvement ouvrier humiliés — et dans ses propres rangs par rapport à quelques sceptiques mal vus.

Sans doute se dit-elle, cette droite, que tout cela ne finira pas mal, et qu'on n'en viendra pas à une épreuve de force militaire avec l'URSS. Et que Moscou sera mise à genoux.

En échange de cela, elle accepte — ou ferme les yeux devant une probabilité toujours plus réelle — que l'Europe atlantique, coupée de ses partenaires naturels à l'Est et au Sud, privée de profil politique et de volonté politique, sombre dans la fonction subalterne de client militaire des USA, de client technologique des USA et du Japon. Une nouvelle et provinciale Attique dans la pétulance néo-romaine de la Pax Americana.

Certes, Tindemans et Vreven tiendront un autre langage. Ils diront qu'au moins de cette manière, ils tiennent en respect les communistes — formule large dont on peut se demander si elle ne couvre pas aujourd'hui le CNAPD, Pax Christi, la déclaration programmatique de l'ACW sur « Bien-être et solidarité ».

Bornons-nous à constater que les concepts politiques de cette droite font peu appel à la raison et qu'ils font terriblement reculer les chances d'un consensus politique national.

Il existe en Europe, à l'Ouest et à l'Est, il existe en Belgique une majorité qui se refuse à approuver la course aux armements et la brisure du continent en deux alliances militaires. Cette majorité veut être entendue. En Belgique aussi.

La formation explosive, après la double décision de l'OTAN, d'un nouveau mouvement de la paix avec un impact de masses sans précédent, a donné une nouvelle motivation et de nouveaux desseins en matière de politique de paix nationale non seulement à la gauche traditionnelle (au PS bien plus tard qu'au SP), mais aussi au mouvement

ouvrier chrétien. La docilité inconditionnelle des socialistes envers l'OTAN appartient au passé. Cela vaut pour la quasi-totalité des partis sociaux-démocrates d'Europe occidentale et ça compte !

Le CVP et le PSC sont divisés et s'écartent du PVV et du PRL.

Est centrale à cet égard la question de savoir si l'ajournement de l'installation à Florennes des fusées Pershing affaiblit ou non les positions du négociateur américain à Genève. Elle a été posée à Frank Swaelen, président du CVP, au sein de son propre parti, de la part des partenaires gouvernementaux et de la part des ambassadeurs américain et allemand, au lendemain de la réunion du CVP tenue à Saint-Nicolas, et qui fit tant de bruit en réclamant cet ajournement. Et cette question aura aussi été centrale lors des entretiens que Wilfried Martens et Leo Tindemans ont eus, à la mi-janvier, avec le président Reagan.

Mais la question n'est pas pertinente.

Il ne s'agit pas, en effet, de savoir si les positions du négociateur américain sont affaiblies, mais bien de savoir si les intérêts européens sont ou non servis. Et c'est un acquis des dernières années, que la notion de communauté d'intérêts évidente et respectable entre les USA et l'Europe atlantique et politique soit devenue une notion très suspecte aux yeux de l'opinion. Personne ne peut d'ailleurs soutenir sérieusement qu'il ait existé à Genève, fût-ce l'ombre d'une participation de l'Europe occidentale.

N'est pas davantage pertinente l'insistance de l'envoyé spécial des Etats-Unis pour que les missiles soient installés à Florennes, après le premier tour des entretiens de Genève. Seule est pertinente la déclaration gouvernementale : il appartient à la Belgique d'évaluer souverainement, de juger elle-même si le tour exploratoire de Genève fournit une chance de négociations fructueuses entre les USA et l'URSS, dans le domaine de la maîtrise des armements — euromissiles inclus. Comment cette attitude sera appréciée dans d'autres capitales de l'OTAN ne devrait pas entrer en ligne de compte.

On a certes fort bien compris dans les milieux de l'OTAN qui restent inconditionnellement attachés à la double décision et à la stratégie américaine qu'une décision belge de ne pas déployer provisoirement les missiles à Florennes pourrait avoir des conséquences lointaines. Des conséquences qui peuvent devenir sensibles dans toute l'Europe.

Un nouvel et « provisoire » ajournement, après l'échéance de mars 1985, ouvre des chances à un ajournement définitif. Autrement dit, il ouvre des chances à une révision des liens entre la Belgique et la stratégie américaine. Et cela n'échapperait pas à l'attention des autres pays membres de l'OTAN.

Car la stratégie américaine est controversée. L'émotion suscitée par « Star Wars », les efforts de Reagan pour en sous-estimer l'importance, en témoignent. La réaction insatisfaite de Mitterrand n'est pas liée seulement au problème du surarmement. « Star Wars » n'enlèverait pas seulement leur signification aux forces nucléaires françaises et britanniques, il mettrait aussi gravement en péril les chances de voir s'améliorer les relations entre l'URSS et l'Europe occidentale, si cette dernière s'accommodait de la vision du monde des Américains. C'est

pourquoi il est si important pour Washington d'éteindre vite la petite flamme de doute qui brille à Bruxelles et à La Haye — vite, avant qu'elle ne grandisse et n'ait des effets contagieux.

Il est encore une autre raison pour laquelle l'Europe est intéressée à une révision de ses relations avec les USA — et à cet égard aussi, Genève offre des chances à saisir : l'Europe n'a pas intérêt à ce que les rapports de force à l'échelle mondiale soient déterminés uniquement selon les vues américaines. Les USA se sont attribué un rôle d'arbitre à l'échelle planétaire. Typiques à cet égard, les vicissitudes du traité signé en mai 1972 à Moscou par Brejnev et Nixon. Son objectif : établir les principes fondamentaux de relations entre l'URSS et les USA.

A l'évidence, la partie américaine n'a pas voulu y voir plus qu'une rhétorique de bonne volonté. La partie soviétique par contre y a vu la reconnaissance de son « droit à une égale sécurité », son droit à « l'égalité » avec les USA. Mais dès que Moscou commence à donner un début d'exécution à ce droit, Washington considère qu'il y a atteinte à un principe à ses yeux fondamental : la sécurité sur base de la suprématie militaire américaine, le droit d'immixtion n'importe où dans le monde. Depuis le discours prononcé le 12 mars 1947 par le président Truman, discours entré dans l'histoire comme « doctrine Truman », ce principe n'a cessé d'être réaffirmé, sur un mode mineur ou majeur. La grande frayeur créée aux Etats-Unis par la première explosion nucléaire soviétique en 1949 y a sans doute contribué. Les administrations américaines qui se sont succédé depuis la deuxième guerre mondiale ont donné les formes les plus bizarres — et en même temps dramatiques — au fait que les USA concèdent tout au plus à l'URSS une sécurité « régionale » mais en aucun cas une « égalité ». C'était le même phénomène pour l'Europe, en vertu de la doctrine Monroe — tant il est vrai que la politique américaine a elle aussi des constantes fixées idéologiquement. Est toujours présente dans la pensée américaine la foi dans les idéaux de Jefferson et de la Constitution (ce Bill of Rights que Ho Chi Minh admirait tant) — même si cette foi s'est corrompue au fil des ans, même si elle prend la forme de la conviction axiomatique de son propre bon droit — conviction qu'il importe de proclamer à la ronde. A côté de cela, demeure avec la même force la croyance au caractère diabolique de l'adversaire qui ose contester les idéaux américains... ou en tous cas le comportement américain dans le monde. On connaît l'histoire du policier qui avait confisqué le texte de la Déclaration d'Indépendance, parce qu'il estimait qu'il s'agissait d'un pamphlet communiste...

Ce « jingoïsme » (traduction américaine de chauvinisme) sert parfaitement certains intérêts matériels-impérialistes, mais ne rend pas toujours plus aisé le diagnostic des motivations. Sans doute Ronald Reagan pensait-il ce qu'il disait, quand il qualifiait l'URSS d'« empire du mal ». Cette fixation anti-soviétique et le soupçon que n'importe quel mouvement d'émancipation antiimpérialiste recèle un complot du Kremlin, surtout quand il s'agit de la sphère d'influence directe des USA, en bref du Rio Grande à la Terre de Feu y compris le Pacifique — ont déjà joué des tours pendables aux Etats-Unis. Qu'on songe à la Baie des Cochons, au Vietnam. Et quid du Nicaragua ?

Quand ils ne se livrent pas à des actes qui indisposent leurs meil-

leurs alliés : Grenade. Il est vrai qu'à cet égard, les Américains n'ont plus de monopole, disons mutatis mutandis.

Washington prend toujours moins au sérieux les conseils de modération qui viennent d'Europe, depuis qu'il fut recommandé à McArthur de ne pas lancer une bombe atomique sur la Chine, dans le seul but d'arbitrer le conflit en Corée. Partout où le gouvernement des Etats-Unis soupçonne une chance de rapprochement entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest, n'importe quel contrat commercial avec un pays membre du COMECON où interviendrait une exportation de « high tech », sont immédiatement considérés comme une preuve supplémentaire des dispositions de l'Europe à faire preuve d'une myopie à la Chamberlain — quand ce n'est pas, tout simplement, une aptitude à la trahison et à l'infiltration communiste.

Et cette droite européenne dont nous avons déjà parlé accepte cela, avale cela. Kohl, Thatcher. Ou réagit à l'excès, avant même que les Américains n'aient senti l'oignon. Tindemans et les châlutiens de RDA aux chantiers St Pierre à Hemiksem, l'aléreuse-fraiseuse de Pégard. La Belgique et l'Europe ne trouvent pas leur compte à pareilles pratiques.

Il n'est pas dans l'intérêt de l'Europe occidentale d'accepter les discriminations imposées par Washington, fût-ce à l'URSS. De surcroît, ces discriminations renforcent, à l'intérieur du socialisme réel, tout ce qui fait obstacle à la décrispation, à la démocratisation et elles entravent les échanges naturels entre Est et Ouest.

On ne peut tenir pour un phénomène éphémère le fait que la gauche, l'ensemble du mouvement ouvrier, tous ceux qui entendent jeter un regard réaliste sur le monde — sont soumis à un traitement de choc par le réveil historique de l'opinion publique. La mission du mouvement de la paix va bien au-delà de l'opposition au déploiement de fusées nucléaires de portée moyenne.

Transformer l'Europe en zone de paix suppose aussi imaginer et mettre en application une autre conception de l'Europe. Une conception étroitement associée à la recherche d'une issue à la crise, d'une sortie du chômage et de la division, vers une Europe des travailleurs. Que le gouvernement belge cède aux pressions américaines, confère plus de poids encore à ceux qui, à Washington, ne donnent un sens aux futures négociations que dans la mesure où celles-ci confirment la suprématie américaine dans le monde.

Il en est maintenant qui estiment, quelle que soit la position de la Belgique, que cette position doit de toutes manières faire l'objet d'une concertation avec les partenaires atlantiques. En tout état de cause, pareille recommandation équivaut à prôner l'abandon d'une part de souveraineté de la Belgique. L'installation ou la non-installation est une affaire belge, à décider par le Parlement belge.

Rien n'empêche d'ailleurs le gouvernement belge de prendre au sein de l'OTAN des initiatives originales. De proposer le gel des arsenaux d'armes nucléaires dans leur état actuel. Ce qui ne concerne pas seulement Florennes.

De fait, nous ne plaidons nullement pour qu'un mouvement européen qui s'organiserait à partir de la Belgique, rompe avec les USA. Le potentiel économique et technologique américain peut, dans le cadre

d'autres relations avec l'Europe, avec le Comecon, avec le reste du monde, exercer des effets positifs et stimulants pour vaincre l'actuelle crise structurelle. De plus, les liens qui unissent l'Europe à la culture américaine — une culture admirable et profondément humaine — ne pourront jamais être brisés...

Nous ne plaçons pas davantage en faveur de l'idée simpliste que l'Europe atlantique devrait changer de camp. Qu'elle devrait approuver le déploiement effréné de SS 20, par lequel l'URSS voulait, de manière particulièrement contestable, démontrer son égalité avec les Etats-Unis. Ou approuver l'occupation de l'Afghanistan, cet échantillon affolant de la pseudo-logique militaire, dont les conséquences dramatiques continuent à peser lourdement. Et dont on peut se demander aujourd'hui encore quelle utilité on pourrait y découvrir pour l'émancipation politique de ce pays, des pays voisins, du monde musulman, des pays en voie de développement.

Nous ne demandons pas davantage que les progressistes d'Europe ferment les yeux devant les multiples obstacles qui entravent le processus de décrispation, de dégel et de démocratisation dans les pays d'Europe de l'Est et du socialisme soviétique.

Certes, un rapprochement Est-Ouest en Europe, dans le sens de la remise en marche du processus déclenché à Helsinki pourrait libérer bien des potentialités. Dans les conquêtes du socialisme aussi. On sait combien est dramatiquement réelle — et compréhensible — la peur de la guerre parmi les peuples de l'Europe de l'Est, au sein des partis communistes de l'Europe de l'Est.

L'essentiel est que l'Europe prenne son sort en mains, au départ d'une diversité qui est spécifique à l'ancien continent, et qui constitue sa richesse. Sans guerre froide, sans vassalisation, les chances d'un développement multiforme et original peuvent prendre corps.

C'est une tâche pour la gauche européenne, pour le mouvement ouvrier européen.

Afin de faire face, dans l'égalité et la coopération avec les partenaires de l'Est et de l'Ouest, au grand défi du 21^e siècle — avant qu'il ne se décharge en un conflit destructeur : l'émancipation du Sud. Le nouvel ordre économique de la solidarité.

Il ne s'agit pas de rhétorique, mais d'une nécessité.

Un petit pas a été réalisé à Genève. Mais tout reste à faire et tout peut encore mal tourner.

A Florennes aussi, il est possible de faire un pas de plus. De ne pas procéder au déploiement.

Continuer à œuvrer dans ce sens, cela vaut vraiment la peine...

Willy Peers, un témoignage

Il était mon ami, il était mon camarade.

Les sept années passées ensemble à la faculté de Médecine de l'ULB ont marqué profondément notre amitié.

Ces années d'immédiate après-guerre furent particulièrement fébriles, avec une intense activité politique estudiantine; elles ont permis la rencontre de l'ancien résistant et du rescapé des camps nazis dans les nombreuses luttes revendicatives tant à l'intérieur de l'ULB qu'à l'extérieur.

Que faire après l'obtention de notre diplôme ? S'enfoncer dans la jungle de la médecine privée traditionnelle... Il n'en était pas question pour nous. Willy et moi décidons donc de nous spécialiser dans les hôpitaux universitaires de Bruxelles. Notre but est très simple; nous souhaitons pratiquer une médecine de groupe et à cette époque, seules les grandes institutions universitaires offrent cette possibilité.

Dès la fin des années 50, nous nous retrouvons dans un groupe de discussion de « médecins progressistes » pour lesquels le plein temps hospitalier apparaissait la formule supprimant toute relation argent entre le malade et le médecin.

Rapidement, après notre proclamation comme docteur en médecine, chirurgie et accouchement, Willy avait choisi la gynécologie et l'obstétrique comme spécialisation. Je dirais même que c'est avant d'être diplômé qu'il avait fait son choix d'avenir. Ensemble encore nous avions fait, en 1952, notre stage de maternité et notre ami commun, le Dr. J. Boute, avait ramené d'un séjour de spécialisation à Paris une note tapée à la machine sur une nouvelle méthode d'accouchement « sans douleurs ».

Avec nos pauvres moyens, nous avons essayé d'appliquer les conseils aux parturientes dont nous avions la charge. Nous avons expliqué, avec dessins à l'appui, le processus

normal de l'accouchement et ce fut un succès... jamais les salles de travail n'avaient été aussi calmes, sans cris et sans agitation.

Willy poursuivit dans cette voie et tout le monde connaît son engagement profond dans l'accouchement sans douleurs malgré les sourires et les sarcasmes qui l'ont accompagné au début de cette extraordinaire expérience.

On oublie souvent l'accoucheur estimé qu'était Willy, les médias nous ayant surtout rappelé le rôle important qu'il a joué plus tard pour la dépénalisation de l'avortement.

Rapidement dans sa profession de gynécologue-obstète il va rencontrer le problème des grossesses non désirées et son engagement pour les libertés de la femme va se préciser au cours des années.

1964. Nous nous retrouvons côte à côte opposés à la grève des médecins. Ensemble également nous sommes au Groupe d'Etude pour une Réforme de la médecine (GERM) pour défendre la vraie médecine et rechercher une nouvelle approche des problèmes de santé.

Willy retourne à sa maternité où il est accoucheur remarquable, mais le problème médical posé par l'avortement clandestin devient préoccupant; au même moment se développe le mouvement féministe luttant pour l'émancipation de la femme.

Peers n'hésite pas, il s'engage car il a rapidement perçu que ce combat est aussi une bataille pour les libertés de la femme et qu'elle était importante sur le plan plus général des libertés dans notre pays.

Il déclare, comme beaucoup de ses confrères engagés dans cette lutte, que si le recours à l'avortement est toujours une marque d'échec, le médecin doit cependant respecter le choix d'un couple, d'une femme seule et désespérée ou d'une femme violée.

Et le voilà poursuivi parce que les lois belges sont en retard sur le développement de la société; la bataille publique que Willy entreprend pour la dépénalisation de l'avortement ne freine en rien sa détermination : il faut aider les femmes en détresse... il continue à réaliser les avortements décidés.

En prison comme dans sa vie professionnelle, il garde une attitude digne, irréprochable, ne cédant à aucune intimidation, à aucune pression car il savait que la cause pour laquelle il s'était dangereusement engagé était juste et qu'elle finirait par triompher.

Il fut largement soutenu pendant les mois de prison et d'isolement relatif; tour à tour les étudiants en médecine, par une grève de la faim, ses confrères par des manifestations, le GERM par ses interventions, la Faculté de médecine et l'Université libre de Bruxelles se sont manifestés publiquement pour exiger sa libération. Ses avocats, soutenus par

un large mouvement dans l'opinion publique, ont finalement obtenu sa libération... il ne fut jamais jugé et reprit dignement sa place à la maternité où il travaillait.

Quelque temps après la réintégration dans ses fonctions, il fut appelé à siéger au Conseil d'administration de l'ULB où nous nous sommes retrouvés fraternellement unis dans la défense des faibles et des causes justes. Même ses adversaires politiques reconnaissent le caractère noble et désintéressé de ses interventions.

Nous nous sommes rencontrés également aux différents dîners de carabins, fêtant les anniversaires de notre promotion; tous ses copains de faculté aimaient le retrouver, l'entouraient, le soutenaient même s'il ne partageait pas totalement ses engagements professionnels et politiques.

Fin 1979 la 2ème grande grève médicale nous rassemble à nouveau et nous essayons que partout dans le pays les malades ne souffrent pas trop de cette grève que nous ne pouvons soutenir.

Encore tout récemment, nous nous sommes retrouvés à une conférence de presse du GERM pour protester contre les méthodes de dénonciation utilisées à plusieurs reprises par les Chambres syndicales vis-à-vis de confrères engagés dans une autre action pour la santé en Belgique.

Tout au long de sa vie, Willy Peers s'est engagé, sans faille, à suivre une ligne politique de soutien aux faibles, aux opprimés et aux exploités.

Nous avons été côte à côte dans ces luttes à l'université, à la rue et ensuite dans notre profession médicale.

Que ce soit au Parti communiste, à l'Université, au GERM, dans la lutte pour la dépénalisation de l'avortement, il a suivi une voie sans détours en accord avec ses idées et sa conscience professionnelle.

Ses actions visaient toujours la sauvegarde de l'homme dans son droit au travail, son droit à la santé, son droit à la justice devant les pouvoirs et son droit à la paix.

Maurice GOLDSTEIN
Président du Comité
International d'Auschwitz

C. VANDERMOTTEN (*)

La production de l'espace industriel belge : 1846-1984

Cet article examine la production de l'espace industriel belge sur longue période. Il lie les réorganisations spatiales aux phases longues de l'histoire économique (cycles de Kondratieff). Les phases de croissance rapide 1842-1872 et 1949-1974 ont été les plus importantes pour la mise en place de la carte industrielle de la Belgique : industrie lourde sur le charbon en Wallonie au XIX^e siècle, périphérisation et nouvelles structures industrielles créées en région flamande, dans un contexte transnational, pendant les Golden Sixties. Aujourd'hui, la crise frappe toutes les régions et a réduit l'emploi industriel de 25 % en huit ans.

(*) Christian Vandermotten est chargé de cours à l'U.L.B.

La compréhension de l'espace industriel implique l'analyse historique de sa production globale. Cette analyse permet de dégager des stratégies spatiales, déployées par les agents économiques à un moment déterminé, pour valoriser leur profit sous les contraintes techniques et socio-économiques du moment. Ces stratégies spatiales sont souvent implicites, surtout dans le chef du capital le moins concentré. Elles peuvent n'être que la résultante des contradictions existant entre les différentes couches d'agents économiques pour l'appropriation de l'espace. Elles ne se développent pas sur un substrat vierge, mais bien en interaction dialectique avec l'espace antérieurement produit. Celui-ci est le résultat des sédimentations successives du déploiement du mode de production capitaliste aux différentes étapes antérieures de son développement, en articulation principalement dans les phases initiales de la révolution industrielle avec les vestiges des modes de production antérieurs.

PHASES LONGUES DE L'ÉCONOMIE

Les stratégies spatiales sont sous la dépendance des phases longues de l'économie, parce que ces phases sont celles à l'échelle de temps desquelles se produisent les mutations dans la nature des technologies mises en œuvre et des investissements dominants. L'observation empirique, tant en Belgique que dans les autres pays industrialisés, confirme l'existence de mouvements longs relativement synchrones dans l'évolution de la production industrielle **prise dans son ensemble** (C. Vandermotten, 1980). Nous parlerons des cycles de Kondratieff, de l'ordre de 50 ans, en distinguant des phases A (croissance accélérée) et des phases B (croissance ralentie, entrecoupée de crises conjoncturelles plus fortes, plus longues et plus nombreuses qu'en phase A). Les phases A sont des phases d'innovation, donc de modification positive profonde de la carte économique : périodes de croissance globale rapide (au XIX^e siècle) ou de bon maintien (au XX^e siècle) de l'emploi industriel, sous de nouvelles contraintes de localisation pour de nouvelles technologies, ce qui n'exclut pas simultanément des baisses d'emploi, voire la disparition radicale, de secteurs ou de modes de production dépassés, et donc éventuellement des crises régionales. Le libre-échange a tendance à se développer. Les phases B sont des périodes de généralisation des conditions de production de la phase A antérieure. Les réorganisations de la carte économique seront donc moins fondamentales, négatives : elles portent plus sur une rationalisation de l'économie, **dans sa structure spatiale existante**. Globalement, ce sont des phases de croissance moindre (au XIX^e siècle) ou de décroissance (au XX^e siècle) de l'emploi industriel. Les mesures protectionnistes se renforcent. Nous sommes aujourd'hui dans une telle phase; aussi, parler comme le font les médias d'une troisième (pourquoi troisième ?) révolution industrielle me semble relever de la mystification idéologique.

L'observation de l'évolution de la production industrielle belge montre, au-delà de la tendance séculaire à la constance du taux de croissance, une accélération de celui-ci entre 1842 et 1872, 1895 et 1912, 1949 et 1974, trois phases A successives (tableau 1). Nous ne remonte-

Phase A		Innovations technologiques	Conditions de production généralisées dans la phase B suivante
I. A (Royaume-Uni)	+/- 1780-1812	Machine à vapeur dans le textile mécanisé	Fabrication artisanale de machines
II. A	1842-1872 (+ 4,7 %)	Chemins de fer, sidérurgie, constructions métalliques lourdes	Fabrication industrielle de machines (avec division du travail dans l'entreprise) (1872-95 : + 2,0 %)
III. A	1895-1912 (+ 2,4 %)	Electricité, moteur à explosion, chimie	Fabrication industrielle fordiste (trav. à la chaîne) (1923-38 : + 0,6 %)
IV. A	1949-1974 (+ 4,1 %) (dont : 1949-58 : + 3,9 % 1958-74 : + 4,6 %)	Electronique, énergie atomique	Utilisation de la micro-électronique, de robots et segmentation spatiale de la production (1974-83 : + 0,8 %)

Tableau 1. Les phases des cycles de Kondratieff en Belgique. (Entre parenthèses, le taux de croissance tendanciel de la production industrielle, sans le bâtiment).

rons donc pas au premier cycle de Kondratieff, qui débute à la fin du XVIII^e siècle, statistiquement plus mal connu et qui concerne essentiellement la Grande-Bretagne.

1842-1872 : DYNAMISME-RECORD

La phase A 1842-1872 est remarquable par son dynamisme en Belgique. La croissance est plus rapide qu'en Grande-Bretagne, mais aussi qu'en Allemagne, pourtant plus tard venue à la révolution industrielle. La Belgique talonne alors les Etats-Unis dans la course à la croissance.

A la différence, la phase A du 3^e cycle de Kondratieff (1895-1912) fut peu dynamique en Belgique. Déjà d'ailleurs, les résultats belges avaient été particulièrement médiocres au cours de la phase B précédente (1872-1895). Quelles explications avancer aux performances limitées de l'industrie belge au cours de la phase ascendante 1895-1912, voire plus précocement déjà par comparaison avec les pays voisins ? Elles sont diverses : insuffisante agressivité commerciale d'industriels spécialisés dans la livraison à l'étranger de semi-finis; développement horizontal de ces mêmes productions à l'étranger, de sorte que le grand capital belge ne participe pas assez à l'accumulation capitaliste intérieure à l'aube de l'ère de l'électricité et de l'automobile; placements en rentes d'Etat à l'étranger et investissements coloniaux ou semi-coloniaux dans les spécialisations traditionnelles, en particulier les constructions ferroviaires; faible pouvoir d'achat de la main-d'œuvre belge jusque 1914, en relation avec les densités de population mobilisables (2), avec l'importance de l'« armée de réserve industrielle » dans un petit pays — donc un petit marché —, toutes choses limitant le développement de la

production des biens de consommation; moins sûrement enfin, excès d'investissement immobilier des bénéfices acquis par la bourgeoisie industrielle.

Les performances de l'industrie belge resteront relativement très faibles au cours de la phase de ralentissement inaugurée par la guerre 1914-18. La persistance du caractère exportateur de semi-finis de notre économie, faisant dépendre le niveau de notre production des besoins marginaux de l'étranger en biens de production, n'était certes pas une situation favorable dans une phase économique stagnante, pas plus qu'une politique exagérément et trop longuement déflatoire pendant les premières années de la grande crise des années 30.

Après la seconde guerre mondiale (qui détruit peu le capital industriel de la Belgique mais retarde encore son renouvellement) et une remise en marche rapide de la production, les années 50 sont caractérisées par une croissance soutenue, mais moindre que celle de l'économie française ou allemande. Le capital belge traditionnel est encore très majoritairement dominant dans l'économie, et vit sur des positions acquises. L'épargne est plus faible que dans les pays voisins, prudente vis-à-vis de l'industrie nationale. Le secteur public reste très fidèle à la tradition du libéralisme orthodoxe. Le faible croît démographique, le vieillissement de la population ne favorisent pas l'expansion d'une demande intérieure en biens de consommation vers laquelle l'industrie nationale est d'ailleurs peu orientée.

L'ÈRE DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Dans ces conditions, le net redressement des taux de croissance de la production industrielle au cours des Golden Sixties est avant tout à mettre à l'actif de la pénétration massive du capital étranger en Belgique après 1958. Investissements européens d'abord, relayés dès 1960-62 par les américains, qui dépassent les européens en volume dès 1963; investissements dont sont absentes les inerties structurelles du capital industriel belge traditionnel; investissements aussi sans attaches spatiales héritées. En 1970, les entreprises étrangères occupent 1/5 de l'emploi industriel tout en ayant bénéficié des 2/3 des avantages accordés dans le cadre des lois d'expansion économique de 1959 et 1966. L'Etat intervient cette fois fortement par le biais de la réalisation d'infrastructures (e.a. zonings et autoroutes) et d'aides entraînant la réduction du coût en capital des investissements nets au cours des Golden Sixties. Or il s'agit en général d'entreprises appartenant à des secteurs industriels à valeur ajoutée supérieure à la moyenne, fabriquant des produits nouveaux (40 % des firmes étrangères installées en Belgique n'y ont aucun concurrent), nettement orientées vers la production et l'exportation de produits élaborés, ce qui restreint d'autant le poids de l'argument justifiant le maintien d'une spécialisation belge dans la fabrication de semi-finis par l'étroitesse du marché national et les contraintes du commerce extérieur. L'emploi dans les industries de transformation a crû de 7 % entre 1958 et 1968. Mais cette croissance se monte à 74 % pour les industries détenues par des capitaux étrangers et à 122 % pour celles propriété de capitaux américains. Devant ce dynamisme de l'investissement étranger jusqu'au début des années 70,

on mesure mieux la persistance, sinon l'aggravation par transfert progressif vers le tertiaire et l'étranger, du faible investissement du capital belge dans l'industrie nationale, puisque, malgré ces nombreuses implantations étrangères, la productivité du travail industriel n'a pas augmenté sensiblement plus vite au cours de la période 1961-74 qu'entre 1947 et 1961.

Il ressort donc de ce rappel de l'histoire économique industrielle belge que deux périodes mériteront un intérêt particulier du point de vue des mutations spatiales : la phase dynamique du capitalisme national qui, de 1842 à 1872, modifiera radicalement la carte industrielle primitive encore observable au vu des chiffres du recensement de 1846 et la phase dynamique des Golden Sixties, caractérisée par l'investissement étranger, la contribution croissante des pouvoirs publics à la production d'infrastructures en même temps que l'intégration massive de la consommation de masse uniformisée dans le mode de production. De la fin du XIX^e siècle à la fin de la seconde guerre mondiale, voire des années 50, la carte évoluera plus quantitativement que qualitativement, reflet de l'inertie des structures et de la faible croissance. L'évolution postérieure à 1974 donnera quant à elle l'image spatiale du repli radical de l'emploi industriel, dans le cadre d'une phase B sévère et pendant laquelle se poursuit en outre une forte croissance de la productivité. Démaillage définitif de larges pans du tissu industriel traditionnel, déjà commencé dans les Golden Sixties, mais aussi repli des investissements étrangers récents dès à présent amortis.

ESSOR ET FRAGILITÉ DE L'INDUSTRIE WALLONNE

Avant même la grande phase d'essor du troisième quart du XIX^e siècle, l'état artisanal et industriel de la Belgique est remarquable. Aux 406.000 personnes employées dans l'industrie en atelier au recensement de 1846, il faut ajouter de 200 à 250.000 travailleurs à domicile, plus si on considère les plus occasionnels d'entre eux. Cela fait au bas mot 38 % des actifs occupés dans le secondaire (37 % en 1970 !).

Le patron spatial est assez homogène, l'industrie dispersée, sauf dans les régions peu peuplées et peu fertiles (Campine, Ardenne) (tableau 2). La région flamande domine, et cette domination serait considérablement renforcée, au profit des provinces de Flandre occidentale et orientale, s'il avait été possible de prendre en considération l'important travail à domicile dans le textile, alimenté en bras par la surpopulation et la pauvreté (3). En 1845-47, le taux de mortalité est de 32,5 pour mille en Flandre occidentale, 28,7 en Flandre orientale, et 21,9 pour mille seulement en Hainaut.

La crise linière et cotonnière de la seconde moitié des années 1840 amène les secteurs les plus puissants du capital belge à se désintéresser radicalement du textile et à baser leur stratégie de croissance sur la métallurgie lourde, fer de lance de la phase A qui s'ouvre. Ceci implique impérativement, dans les conditions techniques et économiques de transport qui prévalent alors, la concentration spatiale sur les sources d'énergie, c'est-à-dire sur le sillon houiller Haine-Sambre-Meuse.

Le textile belge n'a donc pas été et ne sera pas, à la différence de l'Angleterre, le moteur de la révolution industrielle. Malgré quelques

Année	Volume de l'emploi industriel (en milliers)		Part de l'emploi industriel, sans le travail à domicile			Part de l'emploi dans le travail à domicile et dans les divisions d'établissements occu- pant moins de 50 personnes				
	travail en atelier	ouvriers à domicile	total	région flamande (c)	région wallonne (c)	Bruxelles (c)	Royaume	région flamande (c)	région wallonne (c)	Bruxelles (c)
1846	406,0	200-225 (a)	606-631	48,1	46,9	5,0
1880	691,6 (a)	150 (a)	841,6	36,3	56,3	7,4
1896	845,1	121,4	966,5	35,5	55,8	8,7	58,2%	75,6%	42,2%	74,5%
1910	1.068,7	144,9	1.213,5	38,8	51,7	9,6	55,3%	71,5%	37,5%	69,6%
1930	1.239,2	46,6	1.285,9	42,1	45,9	12,0	41,0%	47,9%	29,3%	57,9%
1937	1.167,1	33,4	1.200,4	44,1	43,5	12,4	41,7%	48,1%	29,8%	59,5%
1947	1.321,5	22,7	1.344,2	46,4	40,9	12,8	38,9%	43,2%	28,5%	56,1%
1961	1.245,5	13,9	1.259,5	52,1	35,5	12,4	34,1%	36,6%	26,1%	46,2%
1970	1.299,2	6,4	1.305,6	58,2	29,3	12,5	32,5%	32,9%	28,7%	39,1%
1974 (b)	1.289,5	..	1.289,5	59,3	29,9	10,8	28,0%	28,6%	24,7%	35,9%
1982 (b)	972,4	..	972,4	62,6	27,7	9,7	32,3%	32,3%	30,5%	37,5%

Tableau 2. — Evolution de l'emploi industriel et des indicateurs globaux de sa répartition spatiale et structurelle.

(a) Estimation. Les ouvriers à domicile n'ont pas été recensés en 1846 et 1880. Il en est de même du personnel de certaines branches de l'industrie, surtout légère, en 1880.

(b) Chiffres fournis par l'O.N.S.S. et l'I.N.A.S.T.I., respectivement pour les salariés et les indépendants.

(c) Dans les limites administratives actuelles, à l'exclusion des cantons germanophones avant la première guerre mondiale.

modernisations précoces, l'abondance même de la main-d'œuvre à domicile très bon marché et le libre-échange belge freinent l'intérêt pour l'investissement dans ce secteur. A travers un demi-siècle de difficultés économiques en Flandre, le textile ne se modernisera que lentement et conservera longtemps des structures émiettées (4). Si, en Flandre orientale, la croissance de l'emploi en atelier compense le déclin du travail à domicile dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'emploi en atelier stagne ou décline en Flandre occidentale, moins bien située par rapport au marché national. Le développement de la dentellerie à domicile compensera bien mal pendant un temps la disparition du textile à domicile traditionnel.

Pendant ce temps, dans l'axe wallon, le développement des fabrications métalliques lourdes sur l'énergie sert de débouché à une sidérurgie moderne en plein essor (5). La croissance de ces fabrications métalliques ne s'est pourtant pleinement réalisée que là où existait une tradition artisanale préalable, comme à Liège (armurerie) ou Charleroi (clouterie). Le Borinage, où cette condition n'était pas remplie, restera essentiellement charbonnier. A cette époque, l'industrie moderne recherche encore la qualification traditionnelle, transmise sur le tas (6).

Dès le dernier quart du XIX^e siècle cependant, la croissance de l'emploi industriel wallon devient inférieure à la moyenne nationale en même temps que se poursuit sa concentration dans le sillon et les secteurs lourds (tableau 3). Le destin économique difficile de la Wallonie est dès ce moment scellé, derrière la façade de son apparente prospérité : épuisement relatif des réserves de main-d'œuvre de campagnes moins peuplées qu'en Flandre, baisse précoce de la fécondité dans les zones industrielles (M. Poulain et C. Vandermotten, 1984), salaires plus élevés des charbonnages et de la grosse industrie vont détourner de la Wallonie les industries non impérativement liées à l'énergie. Celles-ci se développeront dès lors préférentiellement dans l'axe central dominé par les métropoles commerciales, administratives, financières de Bruxelles, siège du grand capital national qui domine la Wallonie, et d'Anvers, port national dont la fonction industrielle augmentera avec la croissance des importations agricoles. Dans ces villes bourgeoises, les progrès sont particulièrement nets pour les industries de biens de consommation, de luxe et néo-techniques (tableau 4). C'est aussi dans ces milieux métropolitains que peuvent naître des industries nouvelles sur base de sources primitives autonomes d'accumulation du capital : ainsi la confection à Bruxelles, qui se développe industriellement en s'appuyant sur les profits tirés de l'exploitation d'une main-d'œuvre à bon marché à domicile — urbaine et périurbaine.

	Poids relatif du sillon	Poids relatif des secteurs lourds
1846	53,6 %	53,6 %
1896	59,1 %	56,6 %
1930	65,4 %	63,8 %
1961	63,2 %	61,9 %
1982	56,5 %	52,0 %

Tableau 3. Part de l'emploi industriel wallon sis dans les arrondissements typiques du sillon (Liège, Charleroi, Soignies, Mons) et dans les secteurs lourds (extraction, verre, ciment, métallurgie primaire et de transformation).

Ainsi, la seconde moitié du XIX^e siècle se caractérise par une concentration géographique croissante du capital industriel au profit de l'axe wallon, en grande partie contrainte par l'énergie dans le cadre d'une mobilité moins grande du capital que du travail. Toutefois, cette concentration des secteurs les plus lourds dans la partie démographiquement la moins forte, et rapidement la moins féconde, du pays bloque précocement la diversification industrielle de l'axe wallon et porte en germe, dès 1880, son déclin ultérieur (M. Poulain et C. Vandermotten, 1984).

% par an	1846-80 (a)	1880-96 (a)	1896-1930	1930-61	1961-82
Arr. de Bxuelles-capitale	+ 3,4	+ 2,3	+ 1,7	- 0,0	- 2,6
Arr. d'Anvers	+ 2,4	+ 3,0	+ 2,1	+ 0,8	- 1,8
Arr. de Liège	+ 3,6	+ 2,0	+ 0,1	- 0,5	- 1,0
Arr. de Charleroi	+ 3,5	+ 1,7	- 0,1	- 0,4	- 0,4
Flandre	+ 1,5	+ 1,8	+ 0,9	+ 1,0	- 0,1
Wallonie	+ 2,9	+ 0,8	- 0,5	- 0,4	- 0,6
Royaume	+ 2,3	+ 1,5	+ 0,6	+ 0,5	- 0,6

Tableau 4. Taux de croissance annuel moyen de l'emploi dans des industries de biens de consommation, néo-techniques de la fin du XIX^e siècle et de luxe (ind. alimentaires diverses, meunerie, tabac, confection, chaussure, maroquinerie, imprimerie, ind. pharmaceutique, garages, optique, diamant, autres industries de luxe et diverses, objets en celluloïd et en plastique).

(a) sans le travail à domicile.

RENFORCEMENT DE LA RÉGION FLAMANDE

Les configurations spatiales de 1947 ne sont pas radicalement différentes de celles de 1896 encore que les mécanismes qui mèneront à la primauté industrielle de la région flamande aient tôt fait de se mettre en place : le maximum historique du volume de l'emploi industriel wallon est atteint dès 1930. Le renforcement de la région flamande, où l'industrie est bien plus dispersée géographiquement mais aussi financièrement qu'en Wallonie, commence dès le début du siècle. Milieu de P.M.E. dans une société interclassiste peu déchristianisée. Mais aussi, au fur et à mesure que s'affaiblissent les contraintes de transport de l'énergie, intérêt du grand capital, non tant pour des localisations en Flandre proprement dite, sauf le long du canal maritime Gand-Terneuzen, que pour le port d'Anvers et son hinterland campinois où les surfaces ne manquent pas, entre autres pour des industries polluantes et consommatrices d'espace (non-ferreux, chimie). En soi, le début de l'exploitation charbonnière en Moyen-Limbourg à la fin de la première guerre mondiale ne génère pourtant pas d'industrialisation. La croissance industrielle dans le Moyen-Limbourg houiller date de plus tard, des années 60, alors même que la crise affecte les charbonnages.

Entre 1947 et 1974, et surtout au cours des Golden Sixties, les modifications sont spectaculaires (tableau 5) : pertes d'emploi dans les régions de vieilles structures industrielles peu différenciées (axe wallon surtout, mais aussi stagnation en Flandre textile), malgré certains investissements de reconversion fortement subventionnés profitant surtout à l'axe de l'autoroute de Wallonie, au nord du vieux sillon; disparition des charbonnages wallons; gains d'emplois dans l'aire métropolitaine anversoise mais surtout gains considérables en pourcentage dans les régions périphériques flamandes : en Campine, **malgré** les pertes d'emplois charbonniers, et en Flandre occidentale. En Ardenne, un poids démographique insuffisant s'ajoute au relatif isolement pour exclure la périphérisation industrielle, encore que quelques implantations neuves peuvent y être signalées.

PLEIN-EMPLOI ET TERTIARISATION CROISSANTE

Quel est le contexte, quelles sont les contraintes et les soubassements de cette nouvelle localisation de l'industrie ? Les Golden Sixties et le début des années 70 sont dominées par deux faits : le plein-emploi et la tertiarisation croissante de l'économie (y compris le développement du « tertiaire du secondaire »). L'un s'accompagne d'un recours accru à la main-d'œuvre féminine et à l'immigration, ainsi que d'une baisse considérable de la population active agricole. A l'autre correspond une concentration croissante de la décision économique (holdings financiers, multinationales) qui, spatialement, se marque par l'extrême concentration du top-management dans les grandes métropoles, Anvers et surtout Bruxelles, où se renforce également le tertiaire public (M. Goossens et J. De Rudder, 1976, C. Vanderhoff, 1983). En matière de marché du travail, le tertiaire exerce dès lors une vive concurrence sur le secondaire dans les régions métropolitaines. Cette concurrence encourage à la périphérisation de l'industrie, surtout des séquences de production banalisées, dès lors qu'à la différence du XIX^e siècle le capital est plus libre dans ses implantations et plus mobile que la main-d'œuvre, en particulier s'il s'agit d'un capital neuf sans implantation traditionnelle. Reflet de la disparition de l'importance de la « tradition artisanale », de la diminution du coût relatif du transport (de l'énergie en particulier) et de la souplesse croissante des communications (en particulier le réseau autoroutier). Au nom de leur légitimation, les pouvoirs publics locaux, en particulier les intercommunales de développement, et leurs relais au niveau de l'Etat, vont encourager cette périphérisation, coûteuse en espace, par la mise à disposition d'infrastructures et d'aides (lois d'expansion économique de 1959 et 1966), spatialement concurrentielles, donc fondamentalement peu relocalisatrices des décisions spatiales initiales des investisseurs. Mais ces mesures aboutissent de fait à réduire pour ces derniers les coûts en capital et faciliteront ainsi la rapidité des amortissements et d'éventuels désengagements ultérieurs. Formation d'un espace industriel instable : par l'émiettement spatial des filières de production — sauf pour des complexes métropolitains intégrés à haute incorporation de technologies, faible utilisation spécifique de main-d'œuvre et fortes interrelations techniques, comme le complexe pétrochimique anversoise (7) — ; par la perception globale, mondiale, de l'espace qu'ont les décideurs

	1947-61	1961-74	1974-82	Part de l'emploi dans les établis- sements de moins de 50 personnes (1982)
Sillon wallon (a)	- 91 (- 1,6%)	- 64 (- 1,5%)	- 93 (- 4,6%)	27%
Zones mégalo- politaines centrales :				
- anversoise (b)	+ 6 (+ 0,3%)	+ 16 (+ 0,7%)	- 36 (- 2,7%)	28%
- bruxel. (c)	- 8 (- 0,3%)	- 12 (- 0,5%)	- 59 (- 4,3%)	35%
- Flandre orientale	- 13 (- 0,5%)	+ 5 (+ 0,2%)	- 46 (- 3,5%)	37%
Total	- 15 (- 0,2%)	+ 9 (+ 0,1%)	- 141 (- 3,5%)	33%
Zones péri- phériques flamandes :				
- nord-est (d)	+ 18 (+ 1,1%)	+ 49 (+ 2,4%)	- 27 (- 2,0%)	28%
- Flandre occidentale + Mouscron	+ 14 (+ 0,8%)	+ 33 (+ 1,7%)	- 37 (- 3,0%)	39%
Total	+ 33 (+ 1,0%)	+ 82 (+ 2,0%)	- 64 (- 2,5%)	33%
Zones péri- phériques wallonnes :				
- au nord du sillon (e)	- 8 (- 1,1%)	+ 4 (+ 0,6%)	- 15 (- 3,9%)	38%
- au sud du sillon (f)	- 3 (- 1,0%)	- 1 (- 0,3%)	- 4 (- 3,0%)	59%
Total	- 11 (- 1,0%)	+ 3 (+ 0,3%)	- 19 (- 3,6%)	44%
Royaume	- 85 (- 0,5%)	+ 30 (+ 0,2%)	- 317 (- 3,5%)	32%

Tableau 5. Evolution absolue (en milliers) et relative (taux annuel moyen) de l'emploi industriel par grandes zones homogènes.

(a) Arr. de Charleroi, Mons, Soignies, Thuin, Huy, Liège, Verviers, Namur.

(b) Arr. d'Anvers et de Malines.

(c) Arr. de Bruxelles-Capitale et Hal-Vilvorde.

(d) Arr. de Turnhout et Louvain + Limbourg.

(e) Arr. de Nivelles, Ath, Tournai, Waremmes.

(f) Arr. de Philippeville et Dinant + Luxembourg.

dominants, sans plus d'attaches contraintes au milieu régional; par la rapidité des amortissements, du fait des progrès technologiques accélérés mais aussi de la nature des aides fournies pour les pouvoirs publics.

UNE NOUVELLE BOURGEOISIE FLAMANDE ?

Le type même du bassin périphérique de main-d'œuvre attractif pour le capital international est la Campine : poches de chômage struc-

turel persistant au début des Golden Sixties, fort croît démographique et réserves supplémentaires de main-d'œuvre assurées par la baisse de l'emploi charbonnier; éloignement suffisant des zones métropolitaines pour réduire la concurrence de la navette quotidienne; densités de population suffisantes mais point trop fortes, de sorte que de vastes espaces restent disponibles; milieu resté longtemps très christianisé et syndicalement peu organisé; position périphérique en Belgique mais centrale en Europe occidentale, l'espace stratégique des firmes internationales, entre Anvers et le foyer rhénan. Peut-on dans ces conditions attribuer le développement industriel flamand, dont le cas campinois-limbourgeois est l'exemple le plus dynamique, à une nouvelle bourgeoisie flamande qui aurait en outre investi à son profit l'Etat central ? La thèse, qui est celle de M. Quevit (1978, 1982), nous semble hasardeuse. Parce que le capital dominant est multinational et que l'absence de sièges sociaux en Limbourg est caractéristique. Cela n'est certes pas vrai en Flandre occidentale, autre zone périphérique dynamique où le capital national, souvent local, est seul en cause (8). Mais il est caractéristique de constater qu'il n'a pu, dans ce dernier cas, mobiliser les aides maximales des pouvoirs publics, ce qui serait paradoxal si vraiment ce capital flamand avait réellement si bien investi l'appareil d'Etat. Il est vrai cependant que le milieu social flamand moins écrasé que le wallon et plus marqué par l'interclassisme a été source privilégiée de recrutement de cadres nouveaux, pour le secteur privé mais aussi pour le secteur public, où le poids néerlandophone, quantitativement majoritaire, fut certes qualitativement renforcé.

On pourrait opposer à cette insistance sur le poids nouveau des bassins de main-d'œuvre périphérique que les industries métropolitaines pouvaient recourir à la main-d'œuvre immigrée. Elles l'ont effectivement fait, mais pas toujours. Il convient de tenir compte des segmentations croissantes du marché du travail et de stratégies d'entreprise. Ainsi, Renault, depuis longtemps installée à Vilvoorde, au nord du réservoir bruxellois de travailleurs immigrés, refuse l'embauche de ceux-ci (et des belges francophones) et a préféré mettre en place un vaste réseau de transport-employeur étiré jusque Gent à l'ouest, et Genk en Limbourg à l'est (P. Greenfield, 1981).

DE PLEIN FOUET

Ainsi, les stratégies des Golden Sixties profitent aux régions périphériques, et plus spécialement aux régions périphériques flamandes, suffisamment peuplées. A la dispersion spatiale qu'elles entraînent correspond une certaine homogénéisation des structures sectorielles régionales, remarquable en métallurgie. Mais cette périphérisation/homogénéisation, qui s'accompagne d'une dissociation spatiale grandissante entre les lieux de décision et ceux où s'exécutent les diverses séquences des filières de production, fragilise potentiellement les économies régionales, dans le cadre d'une économie en outre exagérément extravertie, orientée vers les semi-finis, insuffisamment tournée vers le marché intérieur des biens de consommation. La crise va atteindre cette industrie de plein fouet, d'autant que le désengagement du capital national va s'accélérer. En 8 ans, de 1974 à

1982, l'emploi industriel va chuter de 25 %, soit de 317.000 personnes ! Comment cette crise se manifesterait-elle spatialement ?

Toutes les régions sont violemment atteintes. Les différentiels de taux interrégionaux s'affaiblissent (tableau 5). Cette constatation valait déjà au cours des précédentes phases B de cycle de Kondratieff. Nous en avons donné l'explication en début de cet article. De la sorte, la réduction des taux d'évolution de l'emploi industriel par rapport aux Golden Sixties est d'autant plus marquée que la prospérité industrielle régionale avait été précédemment plus forte : le différentiel est de 4,4 % dans le Nord-Est (de + 2,4 % à - 2,0 %), il n'est « que » de 3,1 % dans le sillon wallon. Mais il n'empêche que la crise est évidemment plus lourdement ressentie dans un sillon wallon où une évolution annuelle négative de l'emploi industriel de - 4,6 % s'ajoute à une baisse moins rapide qui dure depuis la fin de la seconde guerre mondiale, voire en tendance longue depuis 1930, sans plus aujourd'hui de possibilités de substitution dans le tertiaire, que dans le Nord-Est où les - 2,0 % annuels succèdent à une période de forte croissance.

Globalement, les performances sont les moins mauvaises là où l'appareil industriel est le plus neuf.

Bien qu'il soit exact qu'au niveau de l'économie dans son ensemble l'emploi dans les P.M.E. ait mieux résisté à la crise (32 % de l'emploi industriel s'exerce dans des établissements de moins de 50 personnes en 1982, pour 28 % en 1974), il n'y a pas de lien clair entre les performances régionales et la part des P.M.E. (9). La désindustrialisation bruxelloise s'est ainsi dramatiquement précipitée, malgré le poids assez important des P.M.E. dans l'industrie de la capitale.

Enfin, on peut observer, à structure sectorielle identique, une meilleure tenue des régions orientales du pays (plus proches de l'espace rhénan central ?). Par comparaison avec les performances nationales, le Nord-Est fait mieux que ce que suggèrent ses structures alors que l'Ouest flamand est dans la moyenne; l'Est wallon, en particulier la région liégeoise, est dans la moyenne, alors que le Hainaut a des performances moindres que celles attendues de ses structures. C'est aussi le cas de Bruxelles, dont la gravité de l'évolution industrielle ne sera jamais assez soulignée (P. Kestens, J.M. Postiaux, C. Vandermorten, 1983).

(1) On trouvera une description critique exhaustive des recensements utilisés dans C. Vandermorten (1978).

(2) D'autant plus que les abonnements ouvriers sur les chemins de fer apparaissent dès 1869.

(3) Nous emploierons le terme « région flamande » pour l'ensemble, aujourd'hui institutionnellement reconnu, formé des quatre provinces néerlandophones (Flandre occidentale, Flandre orientale, Anvers, Limbourg) et du Brabant flamand (arrondissements de Hal-Vilvorde et de Louvain). Par Flandre, nous entendons la Flandre historique, textile, surpeuplée, pauvre de 1846, qui ne couvre, grosso modo, que les deux provinces de Flandre occidentale et orientale.

(4) J.R. Sortia (1984) montre ainsi l'absence d'intérêts de la Société Générale de Belgique, principal holding belge, dans le textile, et au-delà, en Flandre occidentale. Les premières concentrations capitalistes dans le textile ne remontent qu'à 1919-20, avec la création de l'Union Cotonnière.

(5) Ce développement des fabrications métalliques lourdes est bien historiquement premier par rapport à celui de la sidérurgie, et ce dernier n'est pas directement lié au charbon : les premières implantations sidérurgiques à Liège et Charleroi fonctionnent encore, jusque dans les années 1830, voire 1840, au charbon de bois. Le Borinage, bassin le mieux doté en houilles grasses à flammes courtes pour fines à coke, ne connaîtra pas de développements sidérurgiques.

(6) Celle-ci existait aussi ailleurs en métallurgie, comme à Gand. Mais là, le développement est handicapé par l'absence de charbon : l'arrondissement de Gand occupe 4,6 % de l'emploi national en métallurgie primaire et de transformation en 1846, 3,4 % seulement en 1896 (travail à domicile exclu). Au contraire, dans l'arrondissement de Liège, les pourcentages respectifs sont de 23,9 % et de 27,4 %, pour les deux arrondissements de Charleroi et de Soignies, de 16,5 % et de 19,8 %. La concentration au profit du sillon wallon est encore plus marquée si l'on ne considère que l'emploi dans les grandes divisions d'établissements (plus de 200 personnes) en 1896 : 1,6 % dans l'arrondissement de Gand, 37,9 % dans celui de Liège, 28,7 % pour l'ensemble Charleroi-Soignies.

(7) On trouvera une saisissante schématisation des interrelations technico-spatiales existant dans le complexe pétrochimique Anvers-Zélande-Rotterdam dans E. Oelke (1979).

(8) Les établissements industriels occupant plus de 200 personnes groupent en 1974 58,5 % de l'emploi dans le Nord-Est — 53,9 % si l'on exclut les charbonnages — pour 40,9 % seulement en Flandre occidentale et à Mouscron.

(9) Le discours dominant sur la P.M.E., providence pour sortir de la crise, est dès lors ambigu et parfois franchement suspect lorsqu'il est tenu par les représentants du capital le plus concentré. L'emploi dans les P.M.E. s'était mieux maintenu aussi pendant la crise des années 30. pour se réduire relativement de plus belle au cours de la phase A de l'après-guerre. Plusieurs facteurs peuvent concourir pour expliquer la moins mauvaise tenue des P.M.E. en période de crise : moindres capacités de rationalisation et de décapitalisation, tendance des grandes entreprises à laisser le soin des « expérimentations » coûteuses et aléatoires aux P.M.E., quitte à les absorber ultérieurement en cas de réussite, recours accru à la sous-traitance. Il faut y ajouter les fausses P.M.E., résultats de filialisations ou de segmentations spatiales de filières de production, et les établissements glissant dans la catégorie statistique des P.M.E. par réduction de leur emploi. Ce meilleur maintien de l'emploi dans les P.M.E. industrielles n'est d'ailleurs sans doute que temporaire, comme le suggèrent les chiffres globaux d'évolution pour les toutes dernières années. Les P.M.E. réagiraient plus lentement à la crise, de sorte que « l'assainissement » passera souvent par la faillite plutôt que par des licenciements.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Goossens, M. & De Rudder, J. (1976), « Management centers and location of top management in Belgium », *Bull. Soc. belge d'études géographiques*, 45, pp. 121-133.

Greenfield, P. (1981), *Les flux spatiaux d'une grande entreprise. L'insertion des grandes entreprises dans leur espace : l'exemple de l'industrie automobile*, Mémoire Ing. Commercial, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, ms., 71 pp. + annexes.

Kestens, P., Postiaux, J.M. & Vanderhoven, C. (1983), *Bruxelles. Capitale de la richesse nationale ou économie en déclin ?* Bruxelles, Crédit Général, 28 pp.

Merenne-Schoumaker, B. (1980), « Mutations récentes de la structure et de la localisation de l'industrie en Belgique. 1970-1980 », *Hommes et Terres du Nord*, 4, pp. 41-51.

Oelke, E. (1979), « Regionale Entwicklungsprozesse in Integrationskerngebiet der EWG », *Geographische Berichte*, 91, pp. 73-86.

Poulain, M. & Vandermotten, C. (1984), « 150 ans de dualité démographique en Belgique », *Espace-Populations-Sociétés*, 1, pp. 137-154.

Quevit, M. (1978), *Les causes du déclin wallon*, Bruxelles, Ed. Vie ouvrière, 312 pp.

Quevit, M. (1982), *La Wallonie : l'indispensable autonomie*, Paris, Ed. Entente, 190 pp.

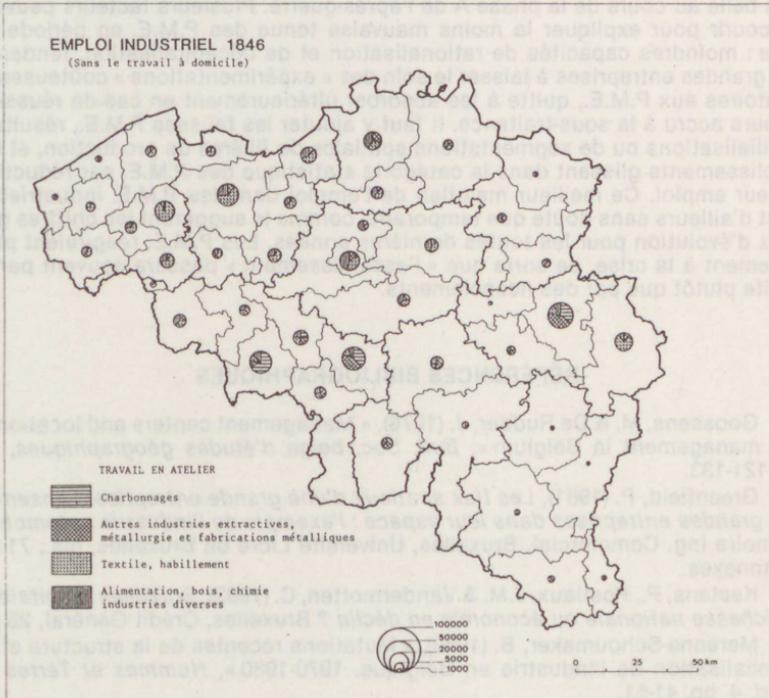
Sortia, J.R. (1984), « La Société Générale de Belgique et la Wallonie », *Revue belge de Géographie*, 108, pp. 71-92.

Vandermotten, C. (1978), *Ebauche d'une macrogéographie de l'industrie en Belgique. 1846-1970*, ms., thèse de doctorat en sc. géographiques, Université Libre de Bruxelles, 843 pp. + annexe.

Vandermotten, C. (1980), « Tendances longues de l'évolution de la production, de l'emploi et de la productivité industriels en Belgique : 1840-1978 », *Cahiers Economiques de Bruxelles*, 86, pp. 261-301.

Vandermotten, C. & al. (1983), *Atlas économique de la Belgique*, Société Royale belge de Géographie et Laboratoire de Géographie Humaine de l'U.L.B., 112 pp.

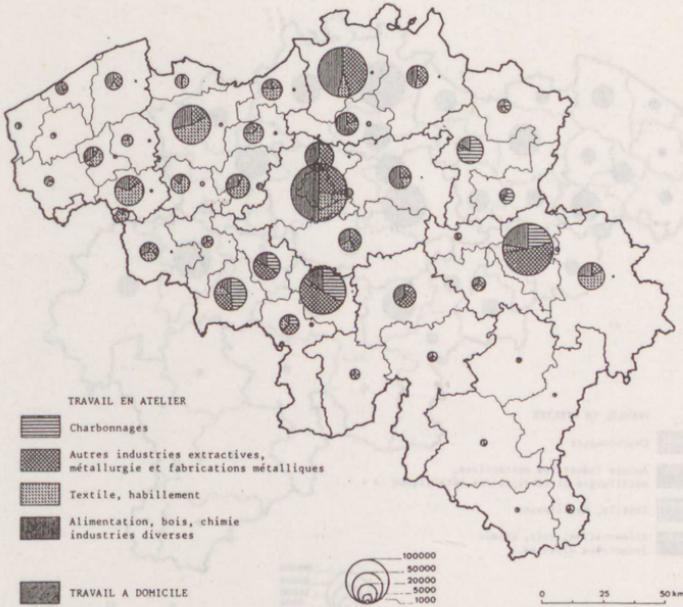
Vandermotten, C. (1984), « Wallonie, des crises emboîtées », *Revue belge de Géographie*, 108, pp. 57-69.



Mise en page : BASTYNS H.

Cartographie : J.-P. GRIMEAU, A. COLARD.

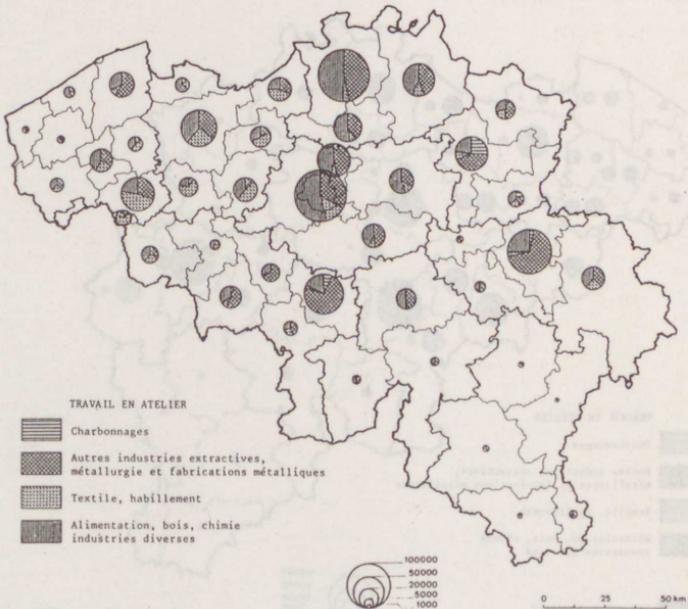
EMPLOI INDUSTRIEL 1947



Mise en page : BASTYNS N.

Cartographie : J.-P. GRIMEAU, A. COLARD.

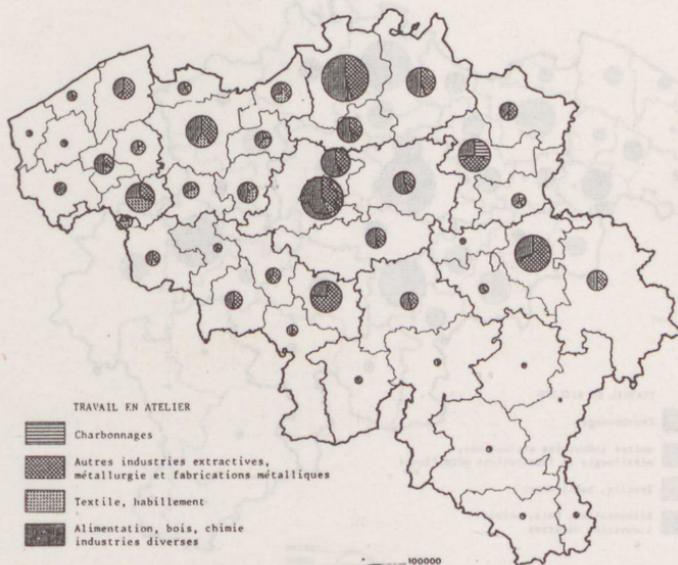
EMPLOI INDUSTRIEL 1974



Mise en page : BASTYNS N.

Cartographie : J.-P. GRIMEAU, A. COLARD.

EMPLOI INDUSTRIEL 1982



TRAVAIL EN ATELIER

-  Charbonnages
-  Autres industries extractives, métallurgie et fabrications métalliques
-  Textile, habillement
-  Alimentation, bois, chimie industries diverses

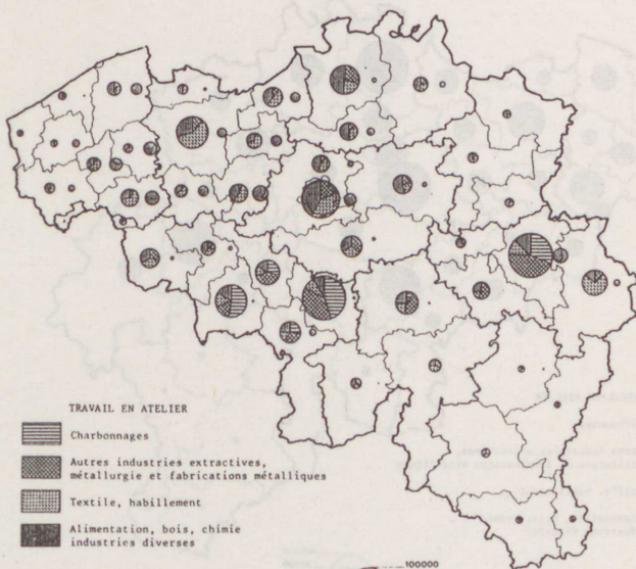


0 25 50 km

Mise en page : BASTYNS N.

Cartographie : J.-P. GRIMÉAU, A. COLARD.

EMPLOI INDUSTRIEL 1996



TRAVAIL EN ATELIER

-  Charbonnages
-  Autres industries extractives, métallurgie et fabrications métalliques
-  Textile, habillement
-  Alimentation, bois, chimie industries diverses

TRAVAIL A DOMICILE



0 25 50 km

Réflexion sur la dialectique Production/reproduction

Pour une approche matérialiste de la condition des femmes

I.

L'orientation donnée aux politiques de l'emploi révèle à quel point le gouvernement, relayant les thèses patronales, s'engage délibérément dans la régression sociale et tente de renvoyer les femmes au foyer. Ainsi, les mérites du travail à temps partiel sont vantés auprès de l'ensemble des travailleurs comme un moyen efficace de partage du travail disponible; ces mérites sont vantés plus particulièrement auprès des travailleuses mariées, mères de famille, dans une optique de conciliation des rôles professionnels et familiaux, voire même dans une perspective mystificatrice de « libre choix » entre vie professionnelle et vie familiale. Ce sont là des thèmes idéologiques qui occultent un fait majeur : l'intégration permanente des femmes en tant que salariées sur le marché du travail semble bien être un phénomène irréversible, dans la mesure où la restructuration du système productif ne contredit pas leur ancrage dans l'activité professionnelle et dans le chômage, depuis le début de la crise. Néanmoins, la mystification du « libre choix » entre vie professionnelle et vie familiale, pour les femmes, imprègne, encore et toujours, les discours politiques et les pratiques patronales.

Souvenons-nous du conflit à Bekaert. La grève des travailleuses de Bekaert est là pour nous rappeler que ce choix n'en est pas un : il peut être contraint. Une convention particulièrement discriminatoire prévoyait le travail à temps partiel pour les ouvrières non-chefs de famille afin de résoudre les problèmes d'emploi dans l'entreprise. Marguerite Staquet, porte-parole des femmes grévistes soulignait la dimension sexiste de cette convention : « Lorsque nous nous sommes rendu compte que le mi-temps des femmes non-chefs de ménage ne servait pas à partager le travail, mais à mettre des hommes aux postes des femmes nous sommes parties en grève ». (1) On sent concrètement à

(1) Propos rapporté dans « Le cas Bekaert-Cockerill » in *Cahiers Marxistes*, n° 110, janvier 1983, p. 18.

quel point la division sexuelle du travail est partie intégrante de la division capitaliste du travail.

Cette grève, les femmes la mènent seules à partir du mois de novembre 1982. Pourtant, lorsqu'il est question, au mois d'août 1982, de licencier 85 personnes et que la grève éclate, les femmes y participent. Lorsque les travailleuses impulsent une nouvelle grève sur une revendication d'égalité entre hommes et femmes, l'absence de solidarité des hommes est-elle dans « l'ordre des choses » ? Une travailleuse de Bekaert le suggère : « C'était comme ça : les hommes font la grève, les femmes doivent suivre; les femmes font la grève, les hommes ne doivent pas suivre... parce que ce sont... parce que... mais qu'est-ce qu'elles veulent ces bonnes femmes ? » (2).

Sans doute faut-il rappeler que les ouvriers qui travaillaient dans la même division que les ouvrières furent solidaires en arrêtant le travail tout le temps de la grève. Mais, il n'empêche que l'attitude sexiste des délégués syndicaux de l'entreprise indique bien qu'il est dans « l'ordre des choses » d'appréhender luttes de classes et luttes de femmes en termes de priorité et de dépendance. Le sexisme au niveau syndical ne doit sans doute pas masquer que c'est la direction de l'entreprise qui fit la proposition du temps partiel pour les femmes non-chefs de ménage. Comme le souligne Marie-Victoire Louis, « la volonté du patronat de Bekaert de restructurer la production s'est déployée en jouant sur les contradictions d'ensemble de la structure : opposition inter-syndicale, intra-syndicale et inter-sexiste » (3). La facilité avec laquelle les délégués syndicaux de l'entreprise ont relayé cette proposition patronale est explicable par le poids de l'économisme et par le poids des vieilles mentalités sexistes, partie intégrante de l'idéologie dominante. En définitive, ce sont les solidarités féministes et de femmes syndicalistes à l'égard des travailleuses de Bekaert qui indiquent que luttes de classes et luttes de femmes peuvent et doivent être appréhendées en termes d'alliance et d'opposition. (4).

II.

Le cas Bekaert peut nous permettre de percevoir concrètement les points de départ, à l'heure actuelle, de l'analyse matérialiste de la condition des femmes, qui, en rupture avec l'économisme (5), s'attache à penser l'articulation entre production et reproduction.

(2) Propos rapporté par M.V. Louis, « La lutte des femmes de Bekaert-Cockerill » in *La Mise à Nu, Les Cahiers du GRIF*, n° 27, septembre 1983, p. 36.

(3) M.V. Louis, *ibidem*, p. 57.

(4) Concernant le déroulement et les enjeux du conflit, voir E. Arcq et C. Pichault, « L'affaire Bekaert-Cockerill » in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1037-1038, 27 avril 1984.

(5) L'économisme est une tendance théorique au sein du marxisme qui, au regard de la condition des femmes, ne prend pas en considération l'irréductibilité des rapports sociaux de sexes aux rapports sociaux de classes. Seule la logique économique d'accumulation du capital est prise comme fondement dynamique de la réalité sociale. C'est ainsi que le procès de travail domestique accompli au sein de la famille, est instrumentalisé en fonction des nécessités de

Ce cas nous indique à quel point les rapports sociaux entre sexes sont porteurs de contradictions, tout comme le sont les rapports sociaux entre classes. Car la division sexuelle du travail est partie intégrante de la division capitaliste du travail.

Dire que les rapports sociaux de sexe ne s'épuisent pas dans la relation conjugale et parentale à l'œuvre dans le procès de travail domestique, accompli au sein de la famille, peut sembler une évidence. Il en est de même, lorsqu'on souligne la réciproque, à savoir que les rapports sociaux de classes ne s'épuisent pas dans le rapport salarial au sein de la production et que la division capitaliste du travail organise les modalités concrètes de la division sexuelle du travail au sein de la reproduction. (6).

Arrêtons-nous au terme reproduction, avant d'indiquer en quoi ces constats qui émergent du concret ne sont jamais triviaux.

Le terme reproduction inclut la production sociale des enfants et plus largement celle des individus au sein des familles (qui sont autant de familles de classe) ainsi que l'ensemble des pratiques sociales ayant cours dans les institutions où l'Etat capitaliste intervient comme agent actif dans le processus de production sociale des individus (l'école, la santé, etc...). Le terme reproduction est ainsi utilisé par opposition à la production sociale des marchandises et est entendu au sens de « production anthroponomique ». (7). Cette expression signifie que la production sociale des individus se fonde certes sur les rapports sociaux de production des biens, mais ne peut y être réduite; pas plus qu'elle ne peut être réduite aux seuls rapports sociaux de sexes à l'intérieur de la famille. A cet égard, il faut noter que la division sexuelle du travail entre hommes et femmes ne peut être circonscrite au travail domestique : « la production anthroponomique s'organise aussi sur la base des rapports sociaux entre les sexes tels qu'ils existent dans la production, et non dans la seule division du travail domestique. » (8). C'est pourquoi la reproduction au sens de « production anthroponomique » peut être définie comme le procès de production structurelle des

cette logique. Dans cette perspective, le procès de travail domestique aurait pour fonction la reproduction matérielle de la force de travail *aux moindres frais* pour le capital. La famille serait quadrillée par les appareils d'Etat dont les dispositifs idéologiques et coercitifs la rendraient fonctionnelle aux besoins du capital. En tant que tendance pratique au sein du mouvement ouvrier, l'économisme considère que la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes s'enclenche automatiquement avec l'intégration de ces dernières au marché du travail et avec le développement des forces productives. Ainsi, la libération des femmes par elles-mêmes est toujours remise à plus tard. Elle est limitée à leur entrée massive dans le travail salarié, appréhendé en opposition au travail privé domestique. Le travail salarié est assimilé à une *ouverture mécanique* sur la combativité, tandis que le travail domestique est assimilé à un *enfermement mécanique* dans la résignation.

(6) Voir notamment D. Smith « Women, class and family » in *The Socialist Register*, Edited by R. Miliband and J. Saville, The Merlin Press, London, 1983.

(7) D. Bertaux, *Destins personnels et structure de classe*, Presses universitaires de France, Paris, 1977.

(8) D. Combes, M. Haicault, « Production et reproduction, rapports sociaux de sexes et de classes » in *Le sexe du Travail Structures familiales et système productif*, Presses universitaires de Grenoble, 1984, p. 164.

individus prêts à se soumettre à un double rapport social — de classe et de sexe — ou à la remettre en cause.

Dans une telle perspective, il ne peut être question d'appréhender la famille au sein de la classe ouvrière comme simple lieu institutionnel de reproduction matérielle et idéologico-culturelle de la force de travail et la famille au sein de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie comme simple garant de l'ordre social hiérarchique de classe. Il s'agirait plutôt d'appréhender la famille au sein des différentes classes sociales comme terrain de luttes et de compromis dont l'enjeu est la production sociale des individus. Dans cet enjeu, il faut souligner que l'Etat capitaliste intervient comme agent actif.

Le fil conducteur d'une telle approche semblerait se rattacher au fait que la double division sociale du travail — sexuelle et capitaliste — porte en elle la réification des relations sociales et la dépossession des savoirs et des pouvoirs. (9). La réification des relations est liée à la domination de la socialisation marchande et à la fétichisation de la femme comme envers de cette socialisation. La femme symboliserait « le dedans par opposition au dehors, le privé par rapport au social, l'objet en regard du sujet, la négation face à la réalisation... la non-valeur, le non-travail, l'activité gratuite dans un monde dominé par les rapports d'argent... (processus) qui pourrait être vu comme une véritable fétichisation, tout comme Marx parle du fétichisme de l'argent, qui, de simple support matériel de la valeur, devient valeur par excellence. » (10). La socialisation marchande pénètre de plus en plus les diverses activités du travail domestique accentuant ainsi, d'une part, les mécanismes d'extériorité dans lesquels les individus sont situés par rapport à des relations sociales qui les dépassent et leur assignent leur place, et d'autre part, la dépossession des savoirs et des

(9) Cette perspective de la dépossession des savoirs et des pouvoirs est suggérée par Marx dans *Le Capital*, lorsqu'il indique que corrélativement au développement de la division du travail et à la transformation du travailleur individuel en travailleur collectif, les fonctions de surveillance, de direction et de médiation deviennent l'apanage du capital.

La dépossession des savoirs-faire intervient comme une modification essentielle du passage de la coopération simple à la manufacture : « Le tailleur, le ceinturier, le serrurier, etc., qui ne sont occupés qu'à la fabrication des carrosses, perdent peu à peu l'habitude et, avec elle, la capacité d'exercer leur métier dans toute son étendue. D'autre part, leur savoir-faire, borné maintenant à une spécialité, acquiert la forme la plus propre à cette sphère d'action rétrécie. » (K. Marx, *Le Capital*, Livre I, Tome II, Quatrième section, Chapitre XIV, Editions Sociales, Paris, 1973, p. 28).

La division manufacturière implique la dépossession des pouvoirs : « Ce que les ouvriers parcellaires perdent se concentre en face d'eux dans le capital. La division manufacturière leur oppose les puissances intellectuelles de la production comme propriété d'autrui et comme pouvoir qui les domine. Cette scission commence à poindre dans la coopération simple, où le capitaliste représente vis-à-vis du travailleur isolé l'unité et la volonté du travailleur collectif; elle se développe dans la manufacture, qui mutile le travailleur au point de le réduire à une parcelle de lui-même; elle s'achève enfin dans la grande industrie, qui fait de la science une force productive indépendante du travail et l'enrôle au service du capital. » (K. Marx, *ibidem*, p. 50).

(10) F. Hakiki-Talahite, « Pour une problématique du procès de travail domestique » in *Le Sexe du Travail*, op. cit., p. 232.

pouvoirs. Cette dépossession s'approfondit avec le retrécissement des fonctions traditionnelles de la famille accomplies à travers le travail domestique, à la suite de la pénétration de l'Etat dans les domaines de la santé et de la formation, notamment. « La prise en charge étatique des besoins — fût-elle inégalitaire et insuffisante — a eu pour effet de mettre en cause « les semblants de pouvoirs » des femmes dans le ghetto familial antérieur (11) ainsi que leurs réels savoir-faire. Cette dépossession est ainsi liée à l'intervention de l'Etat capitaliste dans la fixation des conditions sociales de la production des individus.

Les implications théoriques d'une telle approche signifieraient qu'il faille questionner le concept d'Etat dans la pensée marxiste. Si, comme le met en relief Nicos Poulantzas, l'Etat capitaliste (en tant qu'organisateur de compromis entre classes et fractions de classes) représente la « condensation de rapports de forces » (où s'entrecroisent logiques économique, idéologico-culturelle, institutionnelle et politique), il représente tout à la fois un rapport social de classe et de sexe interne à la production des individus c'est-à-dire que le concept d'Etat devrait être situé tant par rapport au couple infrastructure/superstructures que par rapport au couple production/reproduction. Une telle piste d'analyse nous est suggérée par Gramsci lorsqu'il traite de l'américanisme et du fordisme dans les « Cahiers de Prison ». Il y pose le problème de l'hégémonie au centre de l'articulation entre production et reproduction dans les termes suivants : la reproduction s'ancre dans une dialectique du consentement et de la coercition mise en œuvre tant à travers les initiatives privées au sein de la société civile qu'au travers des supports idéologiques et répressifs produits par l'Etat capitaliste. (12).

III.

Encore faut-il, pour ce faire, cerner les liens entre le pôle de la production et le pôle de la reproduction. Une telle question s'ancre dans la mise en cause des schémas de raisonnement qui séparent les différents niveaux de la réalité sociale, sans voir que cette séparation ne traduit jamais qu'une représentation de cette réalité et au mieux qu'une distinction d'ordre méthodologique, indispensable mais insuffisante, mais insuffisante.

L'imbrication du rapport social de classe et du rapport social de sexe tant dans la production que dans la reproduction est un constat qui émerge du concret et qui peut sembler évident. Mais, si « le concret est concret parce qu'il est la synthèse de multiples déterminations, donc unité de la diversité » (13), ce constat ne sera trivial que dans la mesure où ne sera pas conceptualisé le *processus de synthèse de*

(11) Ch. Bucci-Gluksman, G. Therborn, *Le défi social-démocrate*, Maspero, Paris, 1981, p. 253.

(12) *Gramsci dans le texte*, Editions Sociales, Paris 1975, pp. 689-706.

(13) K. Marx, *Introduction à la Critique de l'Economie politique*, Paris, 1957, p. 165.

l'action réciproque entre le pôle de la production et le pôle de la reproduction.

C'est dire qu'il ne suffit pas de partir du fait que « la distinction production-reproduction ne doit pas être entendue au sens premier de travail productif pour les hommes et travail reproductif pour les femmes. Car hommes et femmes participent au travail productif en tant que population salariée et hommes et femmes participent au travail reproductif si l'on inclut à côté du travail domestique les différentes professions qui accompagnent le développement de l'école, de la médecine et des autres législations sociales » (14). Il ne suffit pas d'analyser la condition des femmes à la fois sous l'angle des lieux de production sociale des marchandises et sous l'angle de ce lieu de production sociale des individus qu'est la famille.

Il s'agit, bien plutôt, de rendre compte de l'unité des pratiques sociales contradictoires et diversifiées, générées par l'osmose des rapports sociaux de classe et de sexe. Certes, chacun d'eux relève d'une dynamique propre. En effet, le rapport social de classe trouve sa matrice dans l'ensemble des pratiques sociales qui conduisent à la vente de la force de travail dans une relation de *dépendance impersonnelle* au capital, permettant l'extorsion de la plus-value; le rapport social de sexe, quant à lui, trouve sa matrice dans l'assignation prioritaire des femmes au travail domestique dans une relation de service et de *dépendance personnelle* à l'homme. Mais, pour appréhender le phénomène d'osmose des rapports sociaux de classe et de sexe, il s'agirait de rendre compte de ce que l'on pourrait appeler les invariants de ces relations de dépendance à l'intérieur de la double division sociale du travail — capitaliste et sexuelle.

Tel serait le fil conducteur d'une théorie de l'articulation entre production et reproduction. Cette théorie reste encore à faire et les jalons posés actuellement consistent en la déconstruction des cadres conceptuels utilisés dans les sciences sociales et dans la problématique marxiste, dans un mouvement de va et vient des concepts aux études de cas concrets.

Si le concret, au plan des processus de politisation, nous suggère que luttes de classes et luttes de femmes doivent être appréhendées en termes d'alliance et d'opposition, alors, plus largement, la reconnaissance de « nouveaux terrains de luttes » doit être liée à l'adoption d'un point de vue de la synthèse, à savoir « l'unité de la diversité » des différents niveaux de la réalité sociale. Ce point de vue permet de dépasser les schémas de perception de ces niveaux qui, après les avoir séparés, les lient dans des relations de détermination mécanique, occultant ainsi le statut central de la contradiction dans la praxis.

(14) D. Chabaud, D. Fougeyrollas-Schwebel, « A propos de l'autonomie relative de la production et de la reproduction » in *Le Sexe du Travail*, op. cit., p. 246.

André Bertouille à l'Education nationale : propagande et réalités

L'enseignement à l'encan.

L'article publié sous ce titre par J.-M. Simon dans le dernier numéro des Cahiers marxistes m'incite à illustrer le sabotage actuel du réseau scolaire de l'Etat par un exemple particulier.

L'Institut supérieur d'Architecture de l'Etat-La Cambre est le seul établissement francophone délivrant le diplôme d'architecte qui dépende directement du ministère de l'Education nationale. On pourrait s'attendre à ce qu'il jouisse de ce fait de toute la sollicitude du ministre. Nous verrons qu'il n'en est rien. Déjà éprouvée antérieurement par la séparation de l'enseignement de l'architecture de celui des autres arts, par la scission de sa bibliothèque, par la fermeture de son Institut d'Urbanisme (le plus ancien de Belgique), l'école subit aujourd'hui de nouvelles contraintes.

NOMINATIONS PARTISANES

Octroyer l'autonomie aux établissements scolaires. Ce slogan à la mode a reçu à l'ISAE dès l'installation du ministre le plus cinglant démenti. L'institut était conduit à cette époque par une direction intérimaire mise en place par un ministre socialiste après les événements de 1979 (*).

Un appel de candidatures à la fonction de directeur a aussitôt été lancé par le ministre Bertouille.

S'il pouvait apparaître opportun de régulariser le fonctionnement de l'institut, les circonstances de la nomination du nouveau directeur montrent par contre un mépris total de la gestion démocratique et l'établissement.

Il faut savoir en effet que ce dernier comporte un conseil pédagogique

* Membre du Conseil d'Administration de l'ISAE-La Cambre.

(*) Sur l'histoire de l'école voir : J. Aron, La Cambre et l'architecture - Un regard sur le Bauhaus belge, Mardaga 1982.

que et un conseil d'administration (arrêté royal du 1^{er} août 1977) qui doivent être consultés avant toute nomination du personnel directeur et enseignant. Les membres du conseil d'administration sont nommés par le ministre. Ils représentent les différentes catégories du personnel, les organisations syndicales et comprennent des personnalités extérieures à l'établissement mais intéressées à son bon fonctionnement. Y siègent ainsi des parlementaires et des hauts fonctionnaires. Contrairement à la pratique antérieure, ni le conseil pédagogique ni le conseil d'administration n'ont été consultés. La liste des candidats n'est même jamais parvenue à l'établissement ! La CGSP a déposé plainte au Conseil d'Etat contre cette procédure irrégulière !

Ainsi fut nommé un nouveau directeur libéral. Pour faire bonne mesure et respecter l'équilibre gouvernemental, le candidat du PSC recevra le poste de directeur-adjoint. La nouvelle direction est en place pour appliquer l'austérité.

MOINS DE PROFS

Les différentes compressions du personnel enseignant prises dans le cadre des pouvoirs spéciaux touchent inégalement les écoles. Si certaines s'appliquent à tous les établissements, d'autres frappent plus durement les uns que les autres en raison de leurs particularités.

La Cambre subit ainsi non seulement les mesures générales de réduction progressive de l'encadrement pédagogique, mais en outre celles qui se rapportent à l'encadrement des étudiants étrangers.

L'école ayant choisi depuis plusieurs années de soutenir parmi ses options prioritaires l'enseignement de l'architecture et de l'urbanisme pour les pays en voie de développement compte plus de 40 % d'étudiants qui ne sont plus pris en considération pour le calcul du nombre de professeurs.

Cette politique aberrante envoie au chômage des enseignants alors que ces étudiants étrangers viennent chercher chez nous une formation qu'ils ne trouvent pas dans leur pays et côtoient les étudiants belges qui se destinent à travailler à l'étranger. Outre l'argent que ces étudiants, souvent soutenus par les sacrifices financiers consentis par leurs familles, dépensent en Belgique, un droit d'inscription de cinquante mille francs par an leur est demandé en complément du minerval de sept mille cinq cents francs.

Le temps n'est pas si éloigné où La Cambre publiait avec fierté la liste des étudiants étrangers et leur provenance pour démontrer son rayonnement.

On est bien obligé de se demander si ces mesures discriminatoires — qui n'ont même pas l'économie pour excuse — ne sont pas influencées par la démagogie raciste à laquelle le PRL sacrifie volontiers, surtout à Bruxelles.

A lire ses organes officiels il y aurait « un problème essentiellement maghrébin à Bruxelles ».

« Enseignement abâtardi (menace pour notre intégrité culturelle). La deuxième génération de Maghrébins et de Turcs précipitent le rejet. Bouillon de culture pour la subversion, le terrorisme, les trafics, etc... ».

Les Bruxellois en seraient les malheureuses victimes, « contraints de donner à leurs enfants une éducation scolaire baclée (générations bruxelloises sacrifiées) ».

Au PRL, on ne fait pas le détail.

MOINS D'EMPLOYÉS, MOINS D'OUVRIERS

Le comble du cynisme vient d'être atteint avec le licenciement massif du personnel temporaire qui assurait la plupart des tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

A l'Institut d'Architecture, près de vingt personnes sont licenciées sous le fallacieux prétexte de donner aux écoles le pouvoir autonome d'en réengager une partie. Pour ce faire, un budget leur sera octroyé. Bien que rien ne soit clair à ce sujet, ce budget représenterait 75 % du montant de la rémunération du personnel licencié. Les charges sociales à assumer par les écoles étant plus lourdes que celles de l'Etat, 60 % seulement de ce personnel retrouveraient leur ancien emploi. Aucune assurance ne leur a été donnée, car selon la doctrine néo-libérale du moment, les directeurs pourraient aussi faire appel à des firmes privées.

Cette caricature d'autonomie place les écoles non seulement devant un surcroît de travail (alors que leur administration se réduit) mais surtout devant des cas de conscience dramatiques dès qu'il s'agit de décider des critères de réengagement.

Ce détournement d'une revendication démocratique toujours ajournée (l'autonomie des écoles) est proprement scandaleux.

CONTRÔLE ET RÉPRESSION

Alors que l'Education nationale réduit les moyens financiers octroyés aux établissements, les initiatives prises par ces derniers et qui n'entraînent aucune dépense supplémentaire pour l'Etat ne sont pas soutenues.

Dans certains cas elles sont même violemment combattues. La précédente direction de La Cambre avait mis sur pied une asbl sous la dénomination : Recherche et Développement - La Cambre.

A la recherche de subsides pour ses différentes activités, celle-ci obtint en 1983 l'appui de l'Administration générale de la Coopération au Développement pour l'organisation d'un stage de formation post-grade.

Ce projet, soumis au ministre Tromont n'entraîna pas de réserves de sa part.

Aussitôt la nouvelle direction nommée, cette activité de promotion de la Cambre fut remise en question.

Il y a plusieurs manières d'aborder les problèmes du sous-développement et celle de l'asbl ne s'inscrit manifestement pas dans l'optique ministérielle actuelle. Le ministre Bertouille enjoignit à l'asbl de modifier ses statuts, d'en ôter toute allusion au soutien que l'Education nationale ou l'école de La Cambre pourrait lui apporter, lui interdit d'occuper les locaux de l'institut et d'y maintenir son siège.

Les propositions du conseil d'administration d'intégrer plus étroitement l'asbl à l'école et de la placer sous son contrôle direct se heurtè-

rent à une fin de non-recevoir. Tout au plus parvint-on à un moratoire afin de permettre le bon déroulement du stage pour lequel l'AGCD avait convié à Bruxelles plus de 20 fonctionnaires (architectes, ingénieurs, sociologues...) provenant de nombreux pays du tiers monde.

Ce stage, dont la presse a rendu compte, connut un vif succès.

Cet exemple démontre à suffisance l'incohérence de la politique gouvernementale; les ministres se combattent même lorsqu'ils appartiennent au même parti.

A grands frais, la Belgique s'efforce de maintenir avec l'administration des pays en voie de développement des liens qu'elle espère profitables à son rayonnement culturel et économique alors que dans le même temps l'Education nationale chasse de ses établissements les ressortissants de ces pays.

* * *

Nous sommes hélas persuadés que l'expérience des autres établissements d'enseignement comme celle de La Cambre dément les discours satisfaits du ministre. C'est l'ensemble de l'enseignement officiel qui subit actuellement de dures attaques dont seules les formes varient selon les lieux.

A paraître prochainement

Une livraison spéciale
des Cahiers marxistes sur le thème

**Le centenaire
du Parti Ouvrier Belge**

La sécurité sociale entre l'étatisation et l'autonomie (2)

L'autogestion de la santé, exigence d'autonomie personnelle

DE LA PASSIVITÉ A LA RESPONSABILITÉ

Aujourd'hui l'assurance sociale n'offre guère de choix aux cotisants. Nous avons vu comment des primes épousant le risque pourraient amener l'employeur à modifier sa gestion de manière plus favorable à la santé des travailleurs. Dans quelle mesure cette « libération des primes » peut elle s'étendre, si le but est d'amener l'assuré lui-même à changer de comportement ?

Certains facteurs de risque qui menacent la santé tiennent à l'hérédité ou à l'environnement naturel et social. Ils échappent largement au pouvoir de l'individu et leur introduction dans le calcul d'une prime d'assurance maladie-invalidité apparaîtrait barbare et choquante. D'autres facteurs de risque sont liés à des « choix », dont il est difficile d'apprécier la liberté (par exemple le tabagisme, l'alcoolisme, l'obésité). Dès lors il semble préférable qu'ils ne soient pas pris non plus en considération dans l'établissement de la prime d'assurance. Une loi peut préciser ces entorses à l'autonomie de la gestion. En compensation le produit des taxes sur le tabac et l'alcool serait versé à l'assurance maladie.

Il semble déjà plus admissible que la manière dont le « patient » se soigne se répercute d'une manière ou d'une autre sur sa participation financière. Ainsi en Allemagne, les soins orthodontiques ne sont remboursés que si le traitement est mené à son terme. Par ailleurs, celles qui acceptent de se soumettre régulièrement au dépistage du cancer du col de l'utérus réduisent ainsi le risque à financer par l'assurance. Ne serait-il pas équitable que cette dernière ristourne cette économie sous forme d'une réduction de prime (analogue au « bonus » de l'assurance automobile) ?

Certes, les bénéficiaires seront presque certainement, au moins d'abord, les plus conscient(e)s, ou les plus éduqué(e)s. Mais exprimer la

(*) B. Petit est pédiatre, membre de Solidarité et Participation (SeP) et membre du Groupe d'études pour une réforme de la médecine (GERM). Le début de son étude a paru dans les *CM* de janvier.

valeur économique du dépistage pourrait avoir un impact éducatif précieux en donnant à la prévention le prix qui lui manque souvent dans l'esprit du public. Enfin, même lorsque la médecine préventive est gratuite, elle implique une dépense de temps et un manque à gagner pour le patient qui s'y prête et il est possible qu'il faille compenser ces frais pour être assez efficace.

CONFORMISME OU LIBERTÉ ?

D'un autre côté, renforcer ainsi la conformité du patient à une « norme » alourdit le pouvoir médico-social à rebours de l'option auto-gestionnaire. Le danger est plus grand encore si l'assurance jouit d'un monopole de fait ou de droit. La possibilité de choisir entre différentes « politiques de santé » revêt ici une importance primordiale. Elle suppose, non seulement l'autonomie de l'assurance-santé par rapport à l'Etat, mais aussi un pluralisme concurrentiel, condition d'une critique permanente et rigoureuse. Dans la même foulée on aborderait de manière positive un autre problème, que le système actuel n'a pu régler avec rigueur; la confrontation de différentes politiques de santé fournirait une évaluation sérieuse, publique et ininterrompue de l'efficacité, ou du manque d'efficacité, des « médecines parallèles » par rapport à la médecine classique.

Le docteur Bensaïd redoute l'irruption de normes sanitaires individualisées et intériorisées, imposées à chacun, tenu responsable devant tous de sa propre santé (12). La solidarité peut dévier et s'enliser dans l'autoritarisme. Pour arrêter cette dérive à temps, la liberté de choisir doit pouvoir s'exercer avec vigueur, sinon avec insolence. En effet, quand il s'agit de notre propre santé nous réclamons tous le « droit à la paresse » cher à Paul Lafargue. Il reste que ces choix individuels pèsent souvent sur la société. On ne les préservera pas toujours bien sans la protéger. Dans ce but on peut faire varier la contribution de l'assuré de deux manières opposées, bien que non exclusives :

La première est le partage des dépenses. Sans remettre vraiment en cause la solidarité, il répercute partiellement sur l'assuré le coût de ses choix. Ainsi lorsque l'assurance attribuera à la négligence un excès de risque ou des frais accrus, elle pourrait chercher à modifier à son avantage soit la prime, soit l'indemnisation. Mais ceci créera des conflits, et il faudra y défendre le point de vue de l'usager. En outre, cela revient à pénaliser la non-prévention ou à faire peser après coup une sanction sur les patients les moins prévoyants.

C'est pourquoi l'efficacité de cette responsabilisation financière risque d'être faible ou nulle sur les exclus et les marginaux. Elle menacera de prendre, surtout avec eux, une allure paternaliste ou répressive, déplaisante et peu favorable à la prévention. Mais dans d'autres contextes, l'utilité pourrait compenser les inconvénients. Dès lors il semble prudent de ne pas rejeter totalement a priori cette responsabilité financière des assurés. Dans une certaine mesure elle peut être aussi le prix de la liberté individuelle, surtout lorsque la tolérance sociale (et l'altruisme) sont peu développées. Tout de même, cette technique n'est

(12) Norbert Bensaïd, *La lumière médicale (les illusions de la prévention)*, Le Seuil, coll. Points, 1981.

pas une panacée et sans doute ne convient guère que comme point de départ, solution temporaire, ou moindre mal.

Au partage des coûts, l'assurance elle-même pourra préférer celui des bénéficiaires. Il instaure une réciprocité positive entre elle et l'assuré. L'assurance qui investit dans la prévention reconnaîtrait aux usagers qui s'associent à elle dans cette entreprise le droit de participer aux économies. Elle partagerait ses gains pour les amplifier. Ce serait le bonus sans malus, la carotte sans le bâton (13). L'assuré serait ainsi encouragé dans ses efforts volontaires, répondant à ceux d'une assurance mieux préparée à être gérée et animée par ses cotisants.

LIMITES DES POLITIQUES DE SANTÉ

Une plus grande responsabilité des usagers (ou une meilleure réciprocité de l'assurance) aiderait à remettre en cause la passivité des assurés, qui est probablement pathogène en soi. Mais on peut aller plus loin et se demander si l'autonomie individuelle n'implique pas aussi, au moins à terme, une rupture avec tous les projets de « politique de santé » nationale (14). L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme un état de « bien-être physique, mental et social ». Si on cherche à comptabiliser les dépenses qui y contribuent, on arrive facilement à plus de 90 % du budget des ménages. Cela donne une idée de l'ampleur que pourrait prendre une politique de santé vraiment « globale ». Faute d'alternatives, on peut craindre qu'elle ne relaie, légitime ou amplifie politiquement une relation thérapeutique qui finit par englober « tout ce qu'un individu peut faire à un autre ou imposer à un autre, à condition que celui qui se déclare thérapeute ait assez de crédit, et que son public soit assez crédule » (15).

Peut-on se passer d'une politique de la santé ? Comment répondre autrement aux nuisances collectives, dites de civilisation ? Mais la santé est aussi une affaire personnelle et intime. L'individu et la culture délimitent un seuil au delà duquel on ne laisse personne juger ou déci-

(13) On peut voir dans cette approche une extension de la technique psychologique du « renforcement positif » qui souligne (et le cas échéant, rétribue) le « bon » comportement (même subconscient comme la nuit « sèche » de l'enfant énéurétique) en s'abstenant soigneusement de pénaliser le comportement estimé moins bon (par exemple de l'enfant qui a mouillé son lit).

(14) Cette rupture n'est défendable que si elle va dans le sens d'une régression du « politique » devant le « social », ou pour être plus précis, si elle substitue graduellement l'autogestion et la solidarité spontanée au despotisme éclairé de l'Etat. Les pouvoirs publics régissent la redistribution des ressources pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce n'est pas un succès. Directement ou non ils dirigent de plus en plus la production et même la consommation. A cette expropriation le libéralisme en oppose une autre : la privatisation. Pour répondre à ces dépossessions qui se conjuguent sans s'exclure, il est temps d'inventer des formes de réappropriation. Elles donneraient un nouveau souffle à l'espoir libertaire de dépérissement étatique. Dans une société polarisée, traversée par la lutte des classes, l'Etat est un enjeu précieux et toute tentative sérieuse de désétatisation paraît vouée à l'échec. Une société d'autonomie solidaire (6) devrait offrir des perspectives plus réalistes de désétatisation véritable, concevable à la manière de Gramsci comme une « résorption de la société politique dans la société civile ».

(15) Thomas Szasz, *Le mythe de la psychothérapie*. Payot-PbP, 1981.

der pour soi. Ainsi, à l'inventaire des tâches d'une politique de santé on devrait ajouter d'emblée la préparation de son dépassement et la régression du contrôle social.

DE LA DIVISION DU TRAVAIL A L'AUTONOMIE

La division du travail telle qu'elle se présente aujourd'hui entre patients et prestataires de soins désarticule le rapport entre la production de services et la promotion de la santé. Elle induit une passivité et une manipulation authentiquement contre-productives. La désresponsabilisation, la commercialisation et la médicalisation de la santé apparaissent de plus en plus comme des sources de gaspillage. Des voix s'élèvent qui expriment le besoin d'un nouveau rapport à la santé, plus libre et plus responsable individuellement et collectivement. Il reste largement à inventer. Les « maisons médicales » et autres « centres de santé intégrés » sont un élément du volet médical de cette mutation. Celle-ci va cependant très au delà de solutions techniques destinées à améliorer le rendement des services sanitaires.

La critique de la division du travail « en soi » est une critique abstraite et qui n'est pas dépourvue d'aspects réactionnaires. Il semble souvent plus fructueux de souligner les limites de certaines spécialisations, et leurs effets pervers éventuels. Cette critique du marché ne renvoie pas nécessairement, au contraire, à une planification exprimant la vision supérieure des experts ou les vertus du consensus politique. Elle naît surtout d'une vraie liberté de choisir, enrichie par l'initiation à une nouvelle connaissance active, à la fois savoir-faire et savoir-vivre.

La démarche autogestionnaire ouvre ainsi une troisième voie dans la contestation du rationnement. Le marché enregistre les progrès de rationalité économique, il ne les engendre pas. Pour Ivan Illich, la contre-productivité des équipements collectifs et des grandes institutions sociales ne caractérise pas seulement le secteur public. Elle serait fondée sur le développement d'un mode de production « hétéronome » (16).

Quand une mère donne le sein, son lait n'apparaît pas dans les statistiques du produit national. Pourtant, le service rendu et la réduction du risque maladie ont une valeur économique très supérieure au prix du lait en poudre qu'elle aurait pu acheter. C'est le moment de souligner que l'autogestion, y compris celle de la santé, n'implique pas seulement de meilleures structures mais surtout de nouvelles pratiques. Elle nécessite un renouveau d'activité « sociale-autonome », productive, rémunérée ou volontaire, mais difficilement compatible avec les méthodes autoritaires (capitalistes ou bureaucratiques).

C'est sous la pression de ces nouvelles exigences annonçant une sorte de « révolution culturelle » que l'assurance-maladie peut évoluer vers l'autogestion de la santé. Comme le note Alain Touraine la consommation se transforme. « Nous ne savons plus quand nous sommes

(16) Ivan Illich, *Némésis médicale* (l'expropriation de la santé), Paris, Seuil, 1975. Le bien-fondé des arguments d'Illich n'est pas toujours évident, ni pour tout le monde. Les « Cahiers Marxistes » en ont d'ailleurs débattu précédemment. Sans vouloir entrer ici dans cette discussion, j'adopte le concept d'hétéronomie formulé par Illich, et qui me semble riche et important.

producteurs ou simples consommateurs. Quand nous consommons l'enseignement ou les soins médicaux, ne sommes nous pas aussi producteurs ou reproducteurs de notre capacité de production ? » (17).

Cette autonomie active ne connaîtra sans doute son plein développement qu'à la faveur d'une réduction ou en tout cas d'une « libération » sensible du temps de travail. C'est en ce sens que l'autogestion de la santé peut conduire, non à une réglementation restrictive de l'offre (qui tôt ou tard fera le jeu du corporatisme) ni à un étouffement inégalitaire de la demande, mais à des rapports nouveaux entre l'offre de soins et la demande de santé, et qui les transforment l'une et l'autre.

LA CONCURRENCE COMME CONTESTATION

La confrontation des idées suppose la libre comparaison des expériences. La validité de cette notion n'est pas limitée aux pays capitalistes développés. Que l'on songe au mot d'ordre (malheureusement éphémère) du communisme chinois : « que cent fleurs s'épanouissent, que cent écoles rivalisent ». Sous une forme ou sous une autre la concurrence continue à s'exercer. Dans le domaine des dépenses sociales, elle porte aujourd'hui d'abord sur la répartition des moyens (les services sociaux, les soins), conformément à la logique de la « société bureaucratique de consommation dirigée » dont parle Henri Lefebvre (18). Il s'agit de lui substituer une autre rationalité économique axée sur l'efficacité, et qui fasse porter la concurrence sur les résultats (le bien-être, la santé). Les buts des usagers doivent revenir au premier plan, ceux des gestionnaires au second.

La concurrence n'est donc pas antagoniste d'un dépassement progressif, nécessairement limité, de la division du travail. Au contraire, combinée au développement de l'informatique et à la volonté d'autonomie, la concurrence apparaît comme une arme de démocratisation. Elle sape les technocrates, les bureaucraties et en général toute autorité usurpée ou abusive. En cela aussi elle est un instrument de rationalité et d'économies. Et si l'autogestion de la santé s'avère plus efficace que la commercialisation des soins, elle aura plus à gagner qu'à perdre à une intensification de la concurrence.

RECIPROCITÉ ET INITIATIVES

Même si à court terme les solutions technocratiques étient les plus « rentables », ce qui est possible sinon probable dans certaines limites, il faudrait demander si elles font bon ménage avec les libertés. On peut leur préférer la démarche inverse qui essaie de libérer les initiatives. Cette libération suppose des changements fondamentaux. On peut discerner ici quelques réformes clés, relativement simples, et en nombre très inférieur aux tâches d'une politique de santé. C'est qu'elles cherchent moins à détailler un « modèle » qu'à ouvrir des « voies » (18).

Quand on prend la peine de s'y intéresser, le malaise global du Quart-Monde agit comme révélateur des problèmes que pose la promotion de la santé. La misère vide la santé de son contenu; le « bien-être »

(17) Alain Touraine, *L'après socialisme*, Grasset 1980.

(18) Henri Lefebvre, *Vers le cybernathrope* (contre les technocrates), Médiations, 1967.

dont parle la définition de l'OMS. L'accumulation dans tous les domaines d'échecs et de handicaps engendre l'inertie et le découragement. Ainsi la santé des plus pauvres ne saurait évidemment dépendre de la seule assurance-maladie. Elle n'est pas séparable des problèmes du chômage, de la sous-qualification, de l'école, du logement, des transports, des loisirs, de la solitude, de l'alcoolisme. Elle demande une action sociale large, concertée, et militante.

La restauration du droit de choisir, de refuser, d'imaginer et d'imposer des alternatives, ainsi que le renforcement des rapports d'échange et de réciprocité avec les aides nécessaires ajouterait sans doute beaucoup à leur efficacité. Moins paternalistes, respectant davantage la dignité des bénéficiaires, les interventions sociales reconstruiraient mieux une autonomie personnelle sans laquelle il n'est pas de solution à la pauvreté vécue comme dépendance, exclusion du bien-être et parfois culpabilité.

L'autogestion de la solidarité, enjeu de changement social

SÉCURITÉ SOCIALE ET RÉAPPROPRIATION ÉCONOMIQUE

L'autonomie de la Sécurité sociale a pour projet (au moins implicite) de restituer au cotisant l'usage libre, démocratique, solidaire et responsable (ou mieux, réciprocaire) de sa cotisation. Elle débouche ainsi sur une véritable « autogestion de la solidarité ». Nous avons vu que les contraintes économiques poussent l'assurance-santé à abandonner son rôle passif (limité à la couverture du risque existant) pour intervenir activement en faveur de la prévention, de l'efficacité des soins et du contrôle des coûts. Et l'assurance sociale, bénéficiant d'une redistribution de revenus, dispose par là de ressources accrues qui devraient lui permettre d'améliorer encore son efficacité.

Cependant la Sécurité sociale ne se limite pas à l'assurance-santé. Sa socialisation autonome n'appelle-t-elle pas d'autres réappropriations, dans d'autres domaines ?

Nicolas Steinberg a ainsi étudié la problématique des pensions. Il souhaite le retour à la « capitalisation », condition nécessaire à ses yeux de l'équilibre et de l'autonomie des caisses. D'après ses calculs (purement techniques, est-il besoin de le dire), cette réforme donnerait en moins de vingt ans la propriété des grandes entreprises aux caisses de retraite. En principe, les fonds de pension ont déjà intérêt à voir régner le plein emploi pour maximiser leurs revenus (avant tout les cotisations). Ils disposent ainsi en potentiel d'une motivation puissante à mettre tous les chômeurs au travail. Faute de ressources mais d'abord d'autonomie financière réelle, ils ne peuvent faire eux-mêmes les investissements humains et matériels nécessaires. La solidarité reste passive.

Signalons au passage que l'appropriation des investissements et du profit des entreprises par les caisses de pension sociales changerait

la destination de ce capital. Au départ salaire épargné il reviendrait au cotisant comme salaire différé sans former la base économique d'une classe privilégiée (19).

La Constitution yougoslave de 1974 établissait en principe le contrôle par les travailleurs du surplus, sous toutes ses formes, créé dans la société (20). Cette autogestion généralisée représente pour beaucoup un idéal de référence, mais une analyse plus serrée oblige à nuancer cette appréciation. En Yougoslavie, les unités de production autogérées sont coordonnées par un marché très libre. Le Plan se réduit à un ensemble décentralisé de contrats, assimilables à des marchés à terme. L'éventail des revenus est étroit dans une même région mais il existe de grandes disparités entre les salaires moyens de régions différentes. Il règne un chômage important. Les mécanismes de redistribution du « surplus » semblent donc peu efficaces. Un économiste de renom, passionné par les expériences yougoslaves, va jusqu'à en conclure que la Yougoslavie connaît une « variante, en un sens extrême, de libéralisme » (21).

L'extension de l'autogestion à la Sécurité sociale, donc à la solidarité elle-même, ne s'attaquerait-elle pas de front à ces défauts ? D'après les analyses qui précèdent, elle organiserait un « socio-marché » redistributeur portant sur les pensions, l'investissement, le chômage (ou ce qui en resterait), et l'assurance-santé. Il serait même susceptible de s'appliquer à l'école (22).

AUTONOMIE SOLIDAIRE ET NOUVEAUX RAPPORTS SOCIAUX

La solidarité autogestionnaire opère un double refus de la privatisation et de l'étatisation. Elle s'oppose au rationnement des soins, forme autoritaire d'expropriation de la santé. Celle-ci n'est au fond qu'un cas particulier d'exclusion économique, portant sur la consommation mais aussi sur la production.

La privatisation y ajoute une autre forme d'expropriation plus ouvertement inégalitaire. L'Etat s'efforce, souvent en vain, de corriger l'exclusion sociale qui en résulte.

Nous commençons à voir comment l'hétéronomie, l'exclusion socio-culturelle et l'impuissance économique s'interposent devant une meilleure maîtrise du bien-être, de sa qualité et de ses coûts. C'est pourquoi, notamment, une réforme de la médecine qui ne dépendrait que d'une meilleure réglementation administrative demeurerait trop superficielle. On doit constater que l'Etat moderne organise l'économie et la solidarité à travers des procédures bureaucratiques, autoritaires, rarement efficaces et au prix d'une concentration sans précédent de pouvoir. Il est l'hétéronomie par excellence.

Une économie rationnelle du bien-être et de la santé appelle une autre solidarité restauratrice d'autonomie. Pour Lord Acton le pouvoir corrompt et la psychanalyse découvre qu'il suscite la haine. L'autoges-

(19) Nicolas Steinberg, Un socialisme sans perversion, P.U.F., 1980.

(20) Rudi Supek. Expérience et problèmes de l'autogestion yougoslave dans « L'autogestion, un système économique ? » Dunod-Bordas, 1981.

(21) Serge-Christophe Kolm, Le libéralisme moderne, P.U.F., 1984.

(22) B.F. Petit, Que cent écoles rivalisent..., Morale laïque, mai 1984.

tion de la Sécurité sociale débouche sur une reprise de pouvoir, d'abord (mais pas seulement) sur le plan économique, où elle conteste le pouvoir des technocrates et des financiers.

En matière de santé, elle conteste aussi une répartition des tâches entre « soignants » et « patients » qui reproduit les dominations et la déchirure sociale. Cette opposition se présente comme un conflit larvé. Il éclate dans les procès pour malfaçon (malpractice), qui aux Etats-Unis grèvent lourdement les honoraires médicaux. Ce conflit apparaît contre-productif. Tant chez les patients et les prestataires de soins qu'auprès de l'assurance et des pouvoirs publics il atteint la confiance, la responsabilité et la collaboration indispensables à un engagement efficace pour la santé.

QUEL SOCIALISME ?

En contestant à la fois les relations économiques autoritaires, et l'égoïsme du marché l'autogestion de la solidarité est obligée de faire converger l'intérêt individuel et l'intérêt social. Dans le même mouvement, elle tend à briser les rapports de force qui désarticulent aujourd'hui l'économie du bien-être et de la santé.

Par là, elle réaffirme la primauté du tissu social sur l'Etat, de la société civile sur la société politique. Ce socialisme, fondé sur l'autogestion ainsi comprise, est donc exactement l'inverse d'un étatsisme (23).

(23) B.F. Petit, Pour combattre l'emprise de l'Etat, devenez socialiste ! La Libre Belgique, 7-8 mai 1983.

La sexualité des jeunes en 1985 ? Toujours aussi coinceante...

Où en est la sexualité des jeunes en 1985 ? La question mérite d'être posée lorsqu'on se réfère à une très récente enquête réalisée par le mouvement des Femmes Prévoyantes Socialistes. (1) (FPS)

Enquête réalisée en milieu scolaire, mais aussi dans les files de pointage, les permanences de mutualités et en entreprise. Un « tour du terrain » d'autant plus révélateur qu'il concerne « la contraception et les jeunes » entre 12 et 25 ans.

Le combat du docteur Peers, des centres de planning familial est loin d'être vain, mais il reste du « pain sur la planche ». Prolongeant l'enquête par quelques interviews d'enseignants du cours de morale, d'animatrices de centres de planning, on en arrive à la conclusion que pour bien agir, il faut travailler ensemble...

Les jeunes de 1985, des personnalités coincées ? En fait les adultes se sont trompés d'histoire d'amour. Ils ont cru que connaître la pilule signifiait utiliser des contraceptifs. Ils se sont imaginé que parce qu'il y avait une explication « anatomique » à l'école, les enfants pourraient vivre leur sexualité sans problèmes. Certes nous ne subissons pas le « psychodrame » des Etats-Unis où la virginité redevient « sex-symbol » avec un arrière-goût de MacCarthyisme sexuel. Mais 8 % de jeunes filles entre 12 et 15 ans avortent.

Il y a au moins 120.000 avortements par an en Belgique et le nombre d'interruptions de grossesses pratiquées sur des femmes très jeunes montre que c'est tout particulièrement auprès des jeunes que l'information fait défaut. Contraception connaît pas ? En 1984, les jeunes connaissent le mot « pilule » mais ignorent la méthode...

Pour la première fois en Belgique francophone, une enquête concernant la connaissance de la contraception auprès des jeunes vient d'être réalisée. 5.250 questionnaires. 1.750 auprès des 12-15 ans et 3.500 auprès des 16-25. 4.259 questionnaires rentrés. Accueil favorable parmi la jeunesse, plus « réservé » en milieu scolaire. Refus d'enquêtes dans 21 écoles de l'enseignement libre et 14 écoles de l'enseignement officiel.

(1) Les jeunes et la contraception. Enquête disponible aux FPS 32 rue St-Jean - 02/513.64.76.

RAPPORTS SEXUELS : ILS EXISTENT

« As-tu eu ou as-tu pour le moment des relations sexuelles avec un partenaire de l'autre sexe ? » « Ces relations sont-elles régulières (au moins une fois par semaine) ou occasionnelle ?

15,22 % des filles ayant entre 12 et 15 ans et 33,96 % de garçons du même âge répondent « oui ». La régularité des rapports sexuels est moins évidente : 6,56 % pour les filles et 11,63 % pour les garçons. Et ce sont les élèves de l'enseignement technique professionnel et technique qui sont les plus nombreux à avoir des rapports sexuels. (Secondaire technique : 61,18 %, professionnel 57,19 %, général 48,48 %). Par rapport à l'âge, ce sont également ceux qui ont les rapports sexuels les plus précoces.

Les moyens contraceptifs ? Les filles de 12-15 ans connaissent la pilule (77,2 %) et les garçons connaissent le préservatif masculin (42,4 %). On constatera cependant qu'ils connaissent davantage les contraceptifs féminins... 73,2 % des garçons connaissent « la pilule », 45 % le stérilet. Connaître ne signifie pas pour autant utiliser à bon escient. 60 % des jeunes de 12-15 ans ayant eu des rapports sexuels n'utilisent aucun moyen contraceptif. On constate également la persistance du mythe du « coit interrompu » comme moyen contraceptif efficace... (40,2 % des jeunes utilisent ce moyen).

LA CONTRACEPTION ET SES MYTHES

Les préjugés vis-à-vis des moyens contraceptifs ont la vie dure. Et à cet égard la tranche d'âge 16-25 ne se différencie pas des 12-15 ans. « La pilule est mauvaise pour la santé ». 32,9 % des jeunes filles ayant entre 12-15 ans en sont persuadées. 33,7 % chez les 16-25.

Qui les informe, ces jeunes ? Dans le secondaire professionnel ce sont « les copains ». 57,3 % des garçons et 48,5 % des filles (chez les 12-15 ans). Pour les 16-25 ans, l'information des filles est faite en priorité par les parents (41 %). Pour les garçons, le lieu d'information c'est davantage l'école (47,8 %). Mais ce qui est également révélateur, c'est que leur « attente informative » vient du milieu scolaire et ensuite des parents.

Il était aussi intéressant de connaître la notion de « suivi médical ». Ce sont les 16-25 ans qui répondent à ce type de question. 48,9 % des filles qui ont recours à la contraception vont voir un gynécologue privé. 24,1 % un médecin généraliste, 16,5 % s'adressent à un centre de planning familial. Les centres extra-hospitaliers sont fréquentés deux fois plus par les élèves de l'enseignement général que par les élèves de l'enseignement professionnel...

Sont-ils finalement favorables à la dépénalisation de l'avortement ? Le milieu « populaire » y reste plus réfractaire. 36,6 % de « oui » chez les 16-25 en milieu professionnel, 67,7 % dans l'enseignement général. Mais ce qui n'est pas non plus sans intérêt c'est de savoir que 54,2 % de catholiques « non pratiquants » et 41,7 % de catholiques pratiquants y sont favorables. Qui finalement a recours à l'avortement ? 8,4 % des filles de 15 ans... Entre 16 et 25, 3,8 % déclarent avoir eu recours à l'avortement. Mais plus de deux tiers des jeunes interrogés « connaissent quelqu'un qui y a eu recours »...

« UN PROBLEME DE LIBERTE INDIVIDUELLE »

Que signifie pour les jeunes le problème de la contraception, voire de l'avortement ? Annie Valentini, animatrice nationale des FPS qui a élaboré l'enquête émet quelques appréciations personnelles.

« On s'aperçoit que les jeunes considèrent surtout l'avortement comme un problème de liberté individuelle. Mais aussi que vis-à-vis de leurs enfants, ils sont à la limite de reproduire le même comportement que leurs parents.

« Malgré tout on sent une évolution. Les garçons se sentent concernés, les filles de milieu catholique pratiquant se prononcent pour la dépénalisation ».

Annie Valentini partant de ses discussions avec les jeunes interviewés regrette le voile mental de l'enseignement. « Dans certains établissements scolaires et pas seulement dans les écoles catholiques on m'a froidement dit : « Une enquête sur la contraception ? Mais entre 13 et 15 ans ils ne pensent qu'au sport ». Toutes les directions d'école n'ont pas ce comportement. « Une directrice qui croyait sincèrement bien informer ses élèves a voulu connaître les résultats de l'enquête dans son école. Effarée par les résultats, elle a introduit les animateurs d'un centre de planning et a visité ce centre avec l'ensemble des élèves ». Des profs mieux informés que d'autres ? « Théoriquement ceux de religion et de morale mais ce n'est pas toujours évident. Parfois c'est le « discours », la manière de présenter le problème que les jeunes refusent. J'ai assisté à un cours de morale où pendant que l'enseignant donnait la leçon, les jeunes garçons se mettaient le walk-man sur les oreilles. Une protestation qui cache un malaise ».

L'école en faute ? « Il ne s'agit pas de culpabiliser les enseignants mais au contraire de partir avec eux d'un double constat. Les étudiants attendent beaucoup de l'école et paradoxalement moins des centres de planning familial. Et d'autre part, une liaison entre le réseau scolaire et les centres de planning devrait améliorer ce qui reste trop souvent dans le monde scolaire et surtout dans les écoles professionnelles, la connaissance de la sexualité par les réflexions des copains et copines ».

L'INFORMATION SEXUELLE ? UN JUSTE MILIEU...

Qu'en pensent les enseignants ? Une rencontre « informelle » à l'initiative du « Drapeau Rouge » et du Comité d'action laïque de la province de Liège a permis de confronter les avis d'animatrices de centres de planning et d'enseignants du cours de morale (2).

Pour l'ensemble des intervenants, évoquer l'éducation sexuelle ne se limite pas à se transformer en « biologiste » où à faire exécuter par les élèves « des croquis d'un goût douteux relatifs aux organes génitaux et qui en plus se révèlent bourrés d'erreurs ». Il ne s'agit pas non plus de mettre en évidence les phantasmes de l'enseignant qui trop souvent parle de la masturbation et de l'homosexualité dans des proportions exagérées par rapport à l'attente réelle de la classe. L'enseignant manque finalement à la fois de « technicité », aussi bien en ce qui concerne « la biologie » qu'en techniques d'animation.

Parle-t-on trop tard ou trop tôt des problèmes sexuels ? Les réponses données par mes interlocuteurs constituent une « fourchette ». « On en parle pas assez et trop selon les établissements et la personnalité du corps enseignant ». Et s'il est vrai que plus les enfants sont jeunes, plus leur spontanéité permet de répondre aux questions qu'ils se posent, il arrive aussi que l'information sexuelle ne les concerne pas encore individuellement. Il y a alors tout autant d'intérêt à évoquer ce qui intéresse vraiment l'enfant en évitant qu'il ne soit considéré comme un « attardé » par les autres.

Qu'est ce qui intéresse les jeunes ? Finalement moins l'acte sexuel en lui-même que la manière d'être avec une personne de l'autre sexe. Enseignantes et animatrices de centres de planning en conviennent lorsqu'elles me déclarent : « Le fond du problème, c'est la communication au sein de l'établissement scolaire. Entre profs et élèves mais aussi entre élèves. Ils découvrent parfois lors d'une « animation de classe » que leur copine a une sœur, que leur copain est immigré, ils ignorent souvent les loisirs de leurs condisciples et avouent ne pas

(2) Ont participé à cet entretien : Vincent Lefèvre animateur du CAL Liège; Mmes Kochella et Frère du centre de planning « La Famille Heureuse », Mme Fanny Germeaux du centre Louise Michel, M. Lovinfosse prof. de morale à l'école normale des Rivageois, Mme J. Paye inspectrice de morale pour la province de Liège.

savoir ce qu'ils vont dire à leur « ami » ou « amie » concernant l'utilisation d'un contraceptif ».

Que font les parents ? Ceux-ci oublient également que les enfants recherchent un dialogue sur la vie avec l'autre. Souvent ils adoptent une position de « protection a posteriori ». « Si tu as des ennuis, viens m'en parler », disent-ils aussi bien au garçon ou à la jeune fille.

Les centres de planning familial inconnus ? « La fréquentation des centres a triplé en dix ans et l'âge moyen des visiteurs rajeunit. On y vient aussi bien pour la contraception que pour un problème de couple. Mais il est vrai que le relais écoles-centre de planning est loin d'être systématique. Les jeunes sont-ils davantage favorables à l'interruption volontaire de grossesse ? Mes interlocuteurs sont prudents... « Il est de bon ton de dire que l'on est favorable à l'interruption volontaire de grossesse, mais "l'avortement" est de toute manière vécu comme une situation négative ». Par contre, et cela confirme l'enquête, le problème de l'information générale sur la contraception se heurte à une argumentation « irrationnelle » (la pilule donne le cancer, fait grossir) parce que les jeunes filles — phénomène évidemment plus sensible en milieu immigré islamique — veulent aussi être rassurées sur leur pouvoir de fécondité (3).

Complexe le problème de la sexualité ? Sans nul doute. Mais l'être humain ne peut être réduit à une planche anatomique. L'éducation sexuelle c'est aussi l'évolution de la famille, de la valeur du couple et l'évolution de la société...

(3) Une enquête à cet égard ? Vincent Lefevre, directeur du CAS Liège, Mmes Kocchia et Fain du centre de planning « La famille française », Liège.

EN REVUES

BULLETIN DE LA FAR

C'est un numéro double que présentait le Bulletin de la FAR pour la fin de l'année 1984 (novembre-décembre). Au sommaire, trois études de juristes : Jean-Paul Brilmaker sur les droits et créances des travailleurs en cas de faillite, Jean-Claude Bodson sur un arrêt récent de la Cour de Cassation, Jean Jacqmain sur le droit à un travail compatible avec les convictions philosophiques du travailleur. Et un « voyage à travers le syndicalisme nicaraguayen » d'Anne Martynow, sans compter les très bonnes chroniques « spectacles-expositions », ainsi que les utiles chronologies de la vie syndicale auxquelles la FAR nous a habitués.

Jean-Paul Brilmaker poursuit une étude importante sur les effets d'une faillite au niveau des travailleurs. Au-delà d'une certaine technicité, inévitable en pareille matière, quelques leçons très claires se dégagent de ce travail. D'abord que les curateurs « oublient » trop souvent des principes de droit social incontestables, par exemple que les contrats d'emploi à durée indéterminée survivent à la liquidation d'une société commerciale. Ensuite, que la réclamation d'indemnités de rupture ne résulte pas d'une quelconque « chasse aux avantages sociaux », mais de la volonté de faire respecter des règles légales élémentaires. Plus généralement, l'auteur rappelle que la multiplication des faillites depuis le début de la crise ne s'explique pas seulement par un nombre soudain accru de gestionnaires incompetents ; les faillites n'appauvrissent pas toujours tout le monde. La manière dont s'est construit l'empire industriel des frères Willot en est un exemple. Il n'est pas unique... J.P. Brilmaker conclue son étude en soulignant le poids décisif des banques « dans la genèse de

la crise, son approfondissement et les problèmes budgétaires qui lui sont inhérents ». Il ajoute que ce poids est particulièrement pesant dans le cas des faillites, « dans leur liquidation inégale, délibérément et légalement organisée en leur faveur, dans l'exploitation financière de la reprise éventuelle de l'activité, le temps de réaliser l'amortissement prévu ».

Si J.C. Bodson s'attarde sur l'arrêt rendu le 30 avril 1984 par la Cour de Cassation, c'est parce qu'il tend à confirmer une interprétation qui justifie le licenciement pour motifs économiques de délégués protégés. A l'évidence, écrit J.C.B., cet arrêt rendra plus difficile la défense de délégués syndicaux, arbitrairement licenciés « pour motifs économiques ». Aussi est-il encore plus impérieux de développer la lutte sur le terrain, par les forces syndicales, contre des violations de la légalité, violations que favorise la crise et que semble vouloir couvrir la Cour de Cassation.

Quant à Jean Jacqmain, il plaide longuement en faveur d'un « emploi convenable » qui tienne compte des convictions philosophiques du travailleur. Partant d'exemples italiens, qu'il élargit ensuite à la Belgique, l'auteur montre qu'il est encore bien tenu « le droit d'affirmer que l'on ne veut rien avoir à faire avec la défense nationale telle qu'elle est aujourd'hui conçue, ni avec une militarisation insidieuse des civils dans un prétendu service national ». Et à propos de la reconversion des industries d'armement, J.J. regrette que « les principales forces progressistes se sont une fois de plus laissé prendre au piège de l'affrontement communautaire sur les compensations à l'occasion du second contrat YF-16... » Au-delà des exemples ponctuels, il propose à la réflexion de ses lecteurs une conception élargie du combat syndical, con-

ception qui intégrerait davantage la dimension culturelle. Il y a là place assurément pour une réflexion — qui est déjà plus avancée en Italie. Mais il nous semble que la culture dont le mouvement syndical est — plus ou moins consciemment — dépositaire déborde très largement le domaine balisé par J.J.

On lira avec intérêt l'article d'Anne Martynow à propos du syndicalisme au Nicaragua. C'est à l'occasion d'une rencontre internationale tenue en avril dernier à Managua (et à laquelle le secrétaire général de la CISL avait demandé de ne pas participer) que l'auteur a mené son enquête. Enquête précise sur l'organisation syndicale et très évocatrice du climat régnant au Nicaragua : très grande pauvreté, sous-développement, agressions armées aux frontières — mais pluralisme syndical, indépendance syndicale face au pouvoir, volonté de faire triompher la révolution — une révolution « qui défend les rêves de tous les peuples d'Amérique latine ».

R.L.

N° 146/147 - 200 F - Rédaction et administration : 9, Place Saint Paul, 4000 Liège.

SOCIALISME

La livraison septembre-octobre 1984 de « Socialisme » rassemble plusieurs textes qui éclairent la politique du parti socialiste en matière d'enseignement. On y trouve les propos tenus par le président Spitaels en novembre 1983, pour le 25^e anniversaire du Pacte scolaire, et — document plus récent — le texte du discours du même Spitaels devant les enseignants socialistes à Colfontaine, le 19 janvier 1984. On ne manquera pas d'être frappé par l'insistance que met le président Spitaels à admettre « la nécessité de comprimer les dépenses ». « Si nous étions au pouvoir, nous serions également amenés à prendre des mesures de compressions budgétaires », dit-il et répète-t-il. Ce

constat est bien évidemment suivi d'un *mais...* Le PS entend pour sa part comprimer les dépenses « avec discernement », sans porter atteinte par exemple en ce qui concerne l'université à la qualité de l'enseignement et au statut du personnel. Il rappelle une suggestion faite par le PS en 1982 : transférer des crédits de l'ordre de 8 milliards du budget de l'Emploi au budget de l'Education nationale. Si on peut interpréter cette suggestion comme tendant à créer (ou au moins à maintenir) des emplois dans l'enseignement, au lieu de distribuer des allocations de chômage à des enseignants qui ne demandent qu'à travailler, on y souscrit volontiers. Mais on notera que « la pugnacité » dont se réclame Guy Spitaels ne s'est guère exercée à propos de cette excellente suggestion.

Par ailleurs, le président du PS proclame qu'« il n'est pas prêt à accepter que seul l'enseignement officiel fasse les frais de la politique d'austérité du gouvernement ». « Les restrictions budgétaires devront être imposées, équitablement, écrit-il, à tous les réseaux d'enseignement, sans exception ». Bref, c'est l'équité dans la misère, que recommande le PS.

Dans la dernière livraison des CM, Jean-Marie Simon montrait fort éloquemment que tel n'est pas le point de vue des communistes : il s'agit de refuser la politique d'austérité et de division du gouvernement, de refuser que l'école soit mise à mal et qu'elle contribue de plus en plus à aggraver les inégalités sociales — il s'agit au contraire de faire échec à cette politique. Et cela en imposant enfin leur part de sacrifices à ceux qui n'en ont pas encore subis, par exemple les groupes financiers. Et cela, en défendant pleinement les droits — bafoués par le gouvernement Martens — de l'école officielle.

Mais la conviction du PS qu'il suffit de mieux équilibrer entre les différents réseaux scolaires le poids de l'austérité, ne l'empêche pas de se proclamer

« seul défenseur de l'enseignement officiel »...

Pour sa part, Yvan Ylieff, député socialiste, développe à propos de la révision du pacte scolaire et à propos de la communautarisation de l'enseignement le point de vue qu'il avait défendu au cours du débat pluraliste d'Angleur dont les CM ont rendu compte.

On lira par ailleurs avec intérêt les notes d'Etienne Godin sur « l'Internationale socialiste et l'Amérique centrale ». Actant sans détours qu'il ne partage pas « l'analyse manichéenne de l'administration Reagan sur la problématique latino-américaine en général et centro-américaine en particulier », convaincu que « le fond du problème est le sous-développement, le pillage des richesses naturelles au profit des multinationales étrangères et l'exploitation de la masse par des oligarchies égoïstes », l'auteur souligne néanmoins que l'Amérique centrale doit rester, à tout prix, « l'arrière-cour des USA » ? Dans la résolution que le Bureau de l'IS a adoptée en octobre 1984 à Rio de Janeiro, l'accent est d'ailleurs mis sur la nécessité de promouvoir en Amérique centrale la démocratie économique et sociale. Et à cet égard, l'IS dénonce comme des obstacles majeur les taux d'intérêts excessifs et l'intensification de mesures protectionnistes discriminatoires.

Des chroniques sur « la dérive financière de l'Etat belge » (par D. Norremberg) et sur une politique européenne des régions (par Léon Keimeul) et des notes de lecture complètent ce sommaire.

R.L.

N° 185 - 140 F - Rédaction/administration : 13, Bd de l'Empereur, 1000 Bruxelles.

LA REVUE NOUVELLE

Du sommaire très diversifié qu'offre la livraison de décembre 84 de la RN,

nous nous attarderons surtout à deux commentaires de politique intérieure.

Le premier concerne l'Opération Mammouth, si lourdement menée par Jean Gol. Elle suscite quelques interrogations fondamentales de la part de l'équipe rédactionnelle. « Les moyens de la défense de l'ordre n'altèrent-ils pas la démocratie ? » demande d'emblée la RN. Parce que le gouvernement était soucieux de rétablir son autorité, il a lancé une opération policière en direction d'une « nébuleuse » — mais pas n'importe quelle nébuleuse, puisque les personnes visées « s'identifient à un progressisme non conformiste ». Non seulement les agents de M. Gol se sont montrés très friands de carnets d'adresses individuels, mais ils ont interrogé les personnes perquisitionnées sur leurs opinions politiques. « Cette pratique systématique est loin d'être une bavure isolée et constitue sans doute un des faits les plus graves de l'opération Mammouth », écrit la RN. Cette atteinte à la liberté d'opinion n'indique-t-elle pas un glissement dans les pratiques policières ? On est d'autant plus tenté de répondre par l'affirmative que, comme l'observe la RN, « la perquisition devient un acte banalisé et la notion de suspect s'élargit considérablement ». Or, face à cette évolution inquiétante, l'opinion publique reste, note la RN, relativement indifférente, faisant preuve d'une certaine atonie. C'est un second sujet de préoccupation.

Sur l'avenir de « Solidarité et participation » (SEP), la Revue nouvelle livre quelques observations désabusées. Jusqu'à présent, estime-t-elle, le Mouvement ouvrier chrétien — ou plutôt son aile radicale — a toujours « raté ses rendez-vous avec les flux porteurs de nouvelles motivations politiques... » Plus claire aujourd'hui qu'elle ne le fut naguère, la RN écrit que « SEP a été créé de toutes pièces par la volonté de Robert D'Hondt, secrétaire général de la CSC ». Or, depuis ce coup d'éclat, le

PSC a regagné du terrain et apparaît à nouveau à nombre de militants du MOC comme la seule forme valable d'engagement politique. Le rôle joué par SEP sur le plan de l'animation et de la réflexion est important, estime la RN, mais son avenir électoral est loin d'être garanti. De fait, un certain nombre de « grands hommes » semblent avoir misé ailleurs que sur SEP qui, à l'heure actuelle, navigue à l'estime.

Marc Delepeleire livre un essai sur l'évolution de la presse associative, autrement dit la presse des innombrables « chochetés » que compte le royaume — de la Ligue des Familles à l'Amicale des anciens prisonniers politiques, en passant par les Mutualités chrétiennes ou les Femmes prévoyantes socialistes. Le cas du « Ligueur » qui est devenu un magazine réalisé par des professionnels pour 300.000 lecteurs est-il typique ? Nous ne le croyons pas. M.D. non plus, mais il a raison d'indiquer que les grands mouvements associatifs sont désormais confrontés à la transformation de leur propre presse.

On nous permettra de revenir brièvement en arrière, à propos de l'article signé François Jongen dans la livraison de novembre de la RN. Son objet : « Italie, les recettes du dépassement historique ». On comprend (et on partage) la fascination que le PCI, son aptitude à la dialectique et le niveau de

culture de ses cadres, exerce, même en Belgique. Il nous a semblé néanmoins que l'opposition entre PCI et PCF est brossée à la hussarde, sans inscrire chacune de ces formations politiques dans son contexte national et historique. Si nombre d'observations de F.J. sont pertinentes, il a tort de parler de « rupture » à propos des relations entre le PCI et l'URSS. Proclamer que la force attractive de la Révolution d'octobre est épuisée est une chose, rompre les ponts en est une autre — que le PCI n'a point faite. Par ailleurs, c'est un bien curieux « hommage » que FJ rend aux communistes italiens en écrivant que leur parti est « une version à peine plus à gauche du modèle social-démocrate occidental ». En vérité, le PCI est resté un parti révolutionnaire — sans verbiage révolutionnaire — qui inscrit réformes ponctuelles ou structurelles dans une stratégie de transformation fondamentale de la société. C'est cette perspective qui épouvante non seulement une certaine bourgeoisie de la péninsule, mais aussi le grand allié américain qui, contrairement à ce que semble croire FJ, ne témoigne d'aucune bienveillance à l'égard d'une participation du PCI au pouvoir exécutif national.

R.L.

*La Revue nouvelle - 180 F le numéro -
Rédaction-administration : rue des Mouche-
rons, 5 à 1000 Bruxelles.*

*La revue CRITIQUE REGIONALE publie
dans son N° 12*

les actes du colloque sur

La planification en crise

(colloque organisé à Nivelles le 15 juin 1984 par l'ULB)

200 F le numéro — Rue des Canoniers 12 à 1400 Bruxelles

Deux conférences de Georges Labica

professeur de philosophie à l'Université de Paris
Sous l'égide des CM,
de l'UNEC et de la Fondation J. Jacquemotte

Lundi 4 mars à 20 heures

à l'ULB - Bâtiment des Sciences humaines
2, av. Paul Héger - **Local 1305**

Thème : **Le marxisme, coupable de stalinisme ?**

Présentation par Marcel Liebman.

Mardi 5 mars à 20 heures

à l'Université de l'Etat de Mons,
17, Place Warocqué - **Local 203**

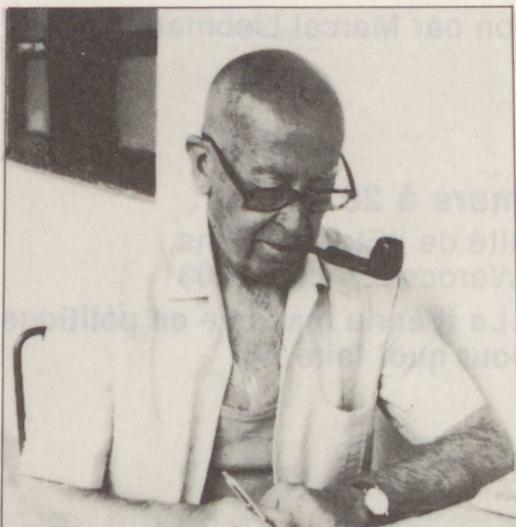
Thème : « **La théorie marxiste en politique :
pour quoi faire ?** »

Pour se procurer ce recueil de textes de Pierre Joye, il suffit de virer la somme de 220 F au CCP de la Fondation J. Jacquemotte, 1000 Bruxelles — N° 000-0188745-80 — avec la mention « Pierre Joye ».

c.m.

Quelques textes
de
Pierre Joye

présentés par J.J. Heirwegh



cahiers marxistes

numéro hors série

L'abonnement annuel : 700 F
L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 350 F
Etranger : 800 F
Soutien : F
ADRESSE : 20, av. de Stalingrad - 1000 Bruxelles
Téléphone : (02) 512.07.04
CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte

Prix : 100 F.

Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER

rue du Midi 162
1000 Bruxelles

**CERCLE D'ÉDUCATION
POPULAIRE**

rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.

City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

LA RABOUILLEUSE

chaussée d'Ixelles 221
1050 Bruxelles

**PRESSES UNIVERSITAIRES
DE BRUXELLES**

av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE

bd Lemonnier 171
1060 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN

rue Ravenstein 28-30
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈBVRE

rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

TROPISMES

Galerie des Princes 5-11
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44

Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE

DE LA COMMUNE

rue des Grands Carmes 9
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE BIBLIO

rue de la Régence 53
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO

rue d'Havré 9
7000 Mons

KRITAK

Vesaliusstraat 1
3000 Leuven

LIBRAIRIE DÉRIVE

rue des Augustins 17
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE

rue Hamoir 25
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE

faubourg d'Aréval, 2
6720 Virton

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin/rédacteur en chef

Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles